

Le 01 juillet 2016
À Saint-Genis-Laval,

PROCÈS-VERBAL

**SÉANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL
DU MARDI 28 JUIN 2016**

PARTICIPANTS

Roland CRIMIER, Marylène MILLET (à partir du point 8), Mohamed GUOUGUENI, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Christian ARNOUX, François VURPAS (à partir du point 2), Marie-Paule GAY, Yves GAVALT, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROUSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON

EXCUSÉS

Marylène MILLET (jusqu'au point 8), Fabienne TIRTIAUX, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Isabelle PICHERIT, François VURPAS (jusqu'au point 2), Lucienne DAUTREY, Anne-Marie JANAS, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Evan CHEDAILLE

POUVOIRS

Marylène MILLET à Yves GAVALT (jusqu'au point 8), Fabienne TIRTIAUX à Bernard GUEDON, Bernadette VIVES-MALATRAIT à Karine GUERIN, Isabelle PICHERIT à Roland CRIMIER, Lucienne DAUTREY à Pascale ROTIVEL, Anne-Marie JANAS à Serge BALTER, Jean-Philippe LACROIX à Aurélien CALLIGARO, Evan CHEDAILLE à Yves CRUBELLIER

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h 00.

1 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 mai 2016.

T.MONNET : « *Concernant le compte-rendu du dernier Conseil municipal que nous avons relu avec attention, je me suis arrêté sur une phrase que vous avez prononcée lors de mon commentaire concernant la délibération sur la programmation culturelle prochaine page 53 et que je cite : « vos propos en vous adressant à Monsieur CRUBELLIER sur la culture comme sur la sécurité deviennent de plus en plus inacceptables; je ne comprends pas d'ailleurs que personne ne réagisse dans les groupes d'opposition ». Ce sont des propos que vous répétez souvent à qui veut les entendre. Sachez que dans un premier temps, les groupes d'opposition sont amenés à se prononcer et à intervenir sur les choix politiques que vous assumez seul et pleinement. Vous nous le répétez bien assez souvent car vous faites fi de nos propositions, les balayant d'un revers de main parfois mais cuisant. Nous n'allons certainement pas faire votre campagne comme vous nous le soulignez parfois et effectuez le service après-vente à votre place. Enfin, si les propos que vous entendez des uns et des autres vous paraissent parfois inacceptables, il ne faut vous en prendre qu'à vous-même; c'est une question de gouvernance. Si vous aviez une vraie politique d'écoute, d'échanges ... »*

Monsieur le Maire : « *Monsieur MONNET, simplement je vous rappelle que l'approbation d'un compte-rendu valide ce qui a été dit : on ne recommande pas le précédent Conseil municipal. C'est une règle établie dans toutes les collectivités parce que sinon on peut refaire le débat sans cesse. Soit vous l'approuvez, soit vous ne l'approuvez pas ».*

T.MONNET : « *Juste une mise au point si vous voulez bien l'entendre. Je pense que cela peut être un point intéressant pour tout le monde de savoir ... »*

Monsieur le Maire : « *J'entends. On ne refait pas le débat. Je vous ai donné ma position. Vous m'avez interpellé, je vous ai répondu ».*

T.MONNET : « *J'en ferai donc une question préliminaire lors du prochain Conseil municipal ».*

Le Conseil municipal procède au vote :

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Conformément à la loi du 6 février 1992, ce procès-verbal est tenu à la disposition du public en mairie, au Secrétariat Général.

2 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Compte-rendu des décisions n° 2016-027 à 2016-035

Rapporteur : Monsieur Roland CRIMIER

DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

NUMÉRO D'ORDRE	TITRE	OBJET
2016-027	Convention d'occupation précaire parcelles BA 25 et 26	Dans le cadre de la construction du Mixcube, les Hospices Civils de Lyon (HCL) ont autorisé la Ville en date du 14 février 2014 à occuper une partie de leur domaine. Un acte notarié a été signé pour formaliser juridiquement cette occupation.
2016-028	Acceptation indemnité - Sinistre véhicule de la flotte automobile DH-398-SQ du 18 janvier 2016	La présente décision vise à accepter l'indemnisation proposée par GROUPAMA d'un montant de 1 283, 40 euros correspondant aux frais de réparation, déduction faite de la franchise pour le sinistre du Renault Kangoo survenu le 18 janvier 2016.
2016-029	Acte modificatif de la Régie de recettes pour la crèche « Les P'tits Mômes »	Dans le cadre de l'amélioration des services à la population, la Ville souhaite proposer aux familles la possibilité de régler leurs factures par carte bancaire sur internet. La présente décision vise donc à modifier la Régie de recettes pour la crèche « Les P'tits Mômes » et à accepter en sus du numéraire et chèques, la carte bancaire comme mode de règlement.
2016-030	Marché n° 15/23 Réaménagement du pôle culturel de La Mouche Lot 10 - Avenant 1	Le lot "Chauffage - Ventilation - Plomberie" concernant le marché de travaux relatif au réaménagement du pôle culturel de la Mouche, a été attribué à l'entreprise CVTI. Des aléas en cours de chantier ont induit des travaux supplémentaires en plus-value et en moins-value. La présente décision vise à conclure avec l'entreprise CVTI l'avenant 1 sur le lot n° 10 "Chauffage - Ventilation - Plomberie" et ce, pour un montant de 8 997,50 euros HT.
2016-031	Convention de mise à disposition et d'utilisation des locaux du lycée André PAILLOT à la Chambre d'Agriculture du Rhône	Dans le cadre de la loi relative à la répartition des compétences entre les communes, le Département, la Région et l'État, le Conseil régional a donné un accord permanent au Maire pour l'utilisation des locaux du lycée André Paillet. Le lycée, sollicité pour une mise à disposition de ses locaux, et notamment de son espace vert pour l'installation d'une station météo, par la Chambre d'Agriculture du Rhône, a donné un avis favorable. La présente décision vise à autoriser la Ville à signer une convention de mise à disposition et d'utilisation entre le lycée André Paillet et la Chambre d'Agriculture du Rhône.
2016-032	Succession BAGNE	Monsieur Raymond BAGNE a légué ses biens à la Commune. Aussi il convient de saisir la juridiction pour l'envoi en possession.
2016-033	Marché n° 14/28 - Maîtrise d'œuvre de l'aménagement intérieur du hall de la Mouche, salle de spectacle et cinéma - Avenant n° 1	La maîtrise d'œuvre du réaménagement du hall de La Mouche a été confiée au cabinet d'architecture PLAYTIME pour une rémunération de 58 800 euros HT. La validation de l'APD pour un montant de 482 629.25 euros HT, la réalisation de plans intérieurs commandée auprès du cabinet d'architecture pour un montant de 1 500 euros HT et la mission OPC (- 6 739.92 euros HT) qui a été ôtée de cette rémunération pour cause de doublon entraîne une plus-value de 6 906.58 euros HT de cette rémunération et nécessite de contracter l'avenant 1 sur la mission de maîtrise d'œuvre.

NUMÉRO D'ORDRE	TITRE	OBJET
2016-034	Tarifs communaux 2016/2017	La présente décision vise à mettre à jour les différents tarifs communaux pour la période 2016/2017.
2016-035	Acceptation indemnité sinistre sur barnums du 7 juin 2014	La présente décision vise à accepter l'indemnisation proposée par l'assureur MDS CONSEIL d'un montant de 2 709 euros correspondant au remplacement des barnums endommagés par OSGL Football lors du tournoi des étoiles le 7 juin 2014.

Vu la délibération en date du 14 avril 2014 portant délégation du Conseil municipal au Maire,

Et conformément aux dispositions des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir

- **PRENDRE ACTE** des décisions n°2016-027 à 2016-035 prises dans le cadre de la délégation susvisée.

A.CALLIGARO : « Concernant la décision 2016-027, Monsieur le Maire, lors du Conseil municipal du 15 mars 2016, je vous ai demandé en question orale si la Ville de Saint-Genis-Laval était propriétaire en totalité des parcelles sur lesquelles est construit le Mixcube. La réponse a été « une partie », en l'occurrence les parcelles BA25 et BA26 faisant l'objet de cette décision appartiennent effectivement aux hôpitaux et je cite « une parcelle qui sera cédée après la révision du PLU et qui dans l'attente fait l'objet d'un accord oral entre la Ville et les HCL ». Je suis surpris aujourd'hui de voir que l'accord oral n'est plus suffisant puisque vous avez signé une convention d'occupation temporaire. Je suis également surpris que cette convention d'occupation temporaire le soit à titre gratuit venant des Hospices Civils de Lyon qui ont, comme nous le savons tous, une situation financière très compliquée. J'ai donc plusieurs questions. Pouvez-vous nous dire quel est le rapport entre la révision du PLU et l'acquisition à venir de ces deux parcelles ? Une évaluation des domaines a-t-elle été faite sur ces parcelles ? Vu la surface - plus de 9 000 m² -, son coût doit probablement être important. Pouvez-vous donc nous donner le montant de cette évaluation ? Les Saint-Genois demandent de la clarté et je pense qu'il est important de pouvoir donner un coût total aux investissements de la Commune. Merci ».

Y.CRUBELLIER : « Concernant la décision 2016-034 relative aux tarifs communaux, je reviendrai sur le fait que cela passe maintenant en décision. Il y a eu un projet de décision, en effet, je n'avais pas tout à fait bien saisi lors de la présentation en commission 4. Je regrette simplement qu'il n'y ait pas eu débat et que ce ne soit pas passé lors d'un vote avec débat lors d'un Conseil municipal. Vous nous imposez donc les tarifs que vous avez proposés ».

T.MONNET : « En fait, il s'agit de la même décision. Nous regrettons amèrement pour le monde associatif que vous mainteniez les tarifs communaux des salles municipales en l'état et dommage également que vous n'ouvriez pas la porte au dialogue. Au cours de la commission ayant présenté ce projet de décision le mois dernier, même vos conseillers avaient par mimétisme employé les mêmes arguments éhontés que vous en nous assurant des « mais, Monsieur MONNET, vous voulez que tout soit gratuit ». Dès lors, pas de discussion possible. Fermez le ban ».

Monsieur le Maire : « Concernant les tarifs publics, les choses sont simples : c'est une décision effectivement que la majorité a voté en toute responsabilité. Je vous rappelle que c'est nous qui sommes en responsabilité des affaires de la Ville et de ses finances. On connaît le débat, il a eu lieu; vous vous êtes exprimé très largement en Conseil municipal. Il y a une décision; tout est absolument transparent. On connaît les positions. On a essayé d'expliquer ce qu'on souhaitait faire dans ce domaine-là parce que quand on est en responsabilité on voit bien que les marges de manœuvre des collectivités sont réduites. Je prendrai pour exemple

un certain nombre de communes alentour qui font déjà payer les salles. On peut considérer qu'on est dans une île merveilleuse. Je vois Francheville, Caluire, Givors, La Mulatière, Grigny, la CCI de Lyon, l'Amicale laïque font payer les salles. D'autres communes proches et très voisines vont procéder prochainement également à cette valorisation des salles pour les utilisateurs, qu'ils soient extérieurs ou internes à la Ville. Nous avons essayé de mettre en place une évaluation qui tient compte du caractère de la manifestation. Je crois qu'aujourd'hui on peut toujours faire un procès qui dépasse les limites, c'est-à-dire qu'aujourd'hui est-ce que les Donneurs de sang, le Secours populaire, le Secours catholique, un certain nombre d'associations caritatives ou d'autres assemblées générales comme la Gymnastique volontaire, comme le Hand ... , est-ce qu'elles ont payé une location de salle ? C'est l'objet de la manifestation quand il y a un rapport financier par rapport à la manifestation, il y a une participation, cela paraît tout à fait logique. L'intérêt de la Ville et du partenariat qui peut être développé est pris en compte pour des applications de plein tarif, ou demi-tarif. Cela a été expliqué en réunion et confirmé par courrier à l'ensemble des associations. Je rappellerai que dans certaines villes - alors bien sûr on paye, ce n'est pas forcément un exemple mais au moins c'est une réalité dont il faut tenir compte - on paye même les installations sportives !, ce qui en quand même loin d'être le cas à Saint-Genis-Laval. Un certain nombre d'associations est logé gratuitement. Quand on voit le volume de subventions et de moyens mis à disposition qui représente plusieurs millions d'euros, on ne peut pas dire qu'on étouffe le milieu associatif. Quand on voit certaines subventions qui frisent les 500 000 euros pour certaines d'entre elles, je crois qu'on est dans un rapport de qualité et de soutien extrêmement important. À l'encontre d'autres villes, nous n'avons pas baissé les subventions et nous essayons de les maintenir, ce qui est déjà un exploit. On essaie de les maintenir aussi - mais on y reviendra au moment du compte administratif - en stabilisant le montant du taux communal des impôts locaux, ce que n'ont pas fait d'autres villes qui font, elles aussi, payer leur utilisation puisqu'elles ont augmenté les impôts. Quand on regarde si on prend les cinq dernières années ou la décennie passée : la Ville est à 1% d'augmentation du taux communal; il n'y a pas beaucoup de communes qui l'ont fait sur la durée. Il faut ramener les choses à leur juste mesure.

Concernant le débat, bien sûr, il a eu lieu. On a bien compris que vous vouliez la gratuité. Il y a des positions effectivement différentes entre une majorité et un l'opposition, une majorité qui a voté sereinement et quasiment à l'unanimité ces tarifs qui concernent les salles. D'ailleurs, vous aurez noté qu'on rajoute les salles Gayet et Saliste dans cette délibération qui n'étaient pas dans le projet puisqu'il fallait aussi qu'on donne quelques repères pour les utilisations de ces salles. L'occupation de domaine public a été réajustée; un réajustement d'un certain nombre de tarifs a également été fait. Quand on regarde les communes alentour, on voit bien qu'on est loin d'être parmi les plus chères. À un moment, il y a un équilibre entre ce qui serait souhaitable -tout gratuit (les salles, les TAP ...), on connaît ce débat -et le réalisable. Même si vous n'êtes pas pour le tout gratuit, j'entends bien, néanmoins nous avons pris une décision en responsabilité pour qu'effectivement nous puissions continuer les investissements, augmenter les services à venir dans le domaine sportif, dans le domaine de la petite enfance, dans le domaine des écoles avec les projets qui se passeront sur le secteur de Sainte-Eugénie dans les années à venir. C'est un compromis de différentes mesures.

Monsieur CALLIGARO, concernant votre question, une lettre des HCL nous autorisait à occuper le terrain. C'est une pratique extrêmement courante entre les collectivités d'avoir des conventions d'occupation et des régularisations de terrain. On a réglé d'ailleurs des problèmes d'acquisition qui datent d'avant 2001, notamment le long de l'avenue de Gadagne; dans ce CM, on va en régler autour du collège d'Aubarède qui a été ouvert en 1987, des acquisitions faites par le Département, à l'époque. Donc on est sur des régularisations qui ont pris du temps. Vous souhaitez qu'elles soient à titre onéreux : si vous voulez faire payer plus la Commune de Saint-Genis-Laval, je veux bien vous entendre mais c'est curieux. Sur cette parcelle qui fait au total plus de 9 000 m², il n'y a pas que la parcelle qui est en jeu : sur le total de la parcelle, ce qu'on appelle « la colline », il y a 50% d'espaces classés boisés. Aujourd'hui c'est classé en zone U. Je me vois mal urbaniser sur le chemin de Pennachy et les Collonges - parce qu'après vous allez me dire que je construis trop -. On l'a déjà dit : on va demander un classement pour sanctuariser cet espace vert qu'on est en train de compléter d'ailleurs par l'ex surface de la Maison pointue et de la Maison des Dunes. Donc on est dans cette dynamique de révision du PLU : les régularisations du terrain auront lieu - il y avait eu un prix qui avait été acté me semble-t-il par les HCL à l'époque. On est dans une discussion normale avec les HCL. Si vous pensez qu'on doit payer le prix fort, pour les Saint-Genois, je vous laisse cette interprétation. La transparence est là : on a une convention d'utilisation.

Donc on a le droit de construire - vous êtes parfois mal renseigné, Monsieur CALLIGARO -, le Code de l'urbanisme a un peu changé : on a le droit de construire sur une parcelle qui ne nous appartient pas. Je rappellerai, pour les plus anciens, le Pôle de service public qu'on a construit mais heureusement qu'on n'a pas attendu la régularisation de terrain parce qu'il serait tout juste en train de s'achever ! La transparence est là : il y a une convention; il y aura une nouvelle zone au niveau du PLU qui ira plutôt dans le sens de la protection des espaces naturels et des espaces verts et puis on paiera le juste prix pour la Commune, que je juge, que nous jugeons, le juste prix pour la Commune avec l'estimation des domaines qui sera donnée au moment de la vente. Voilà, il n'y a rien de plus, rien de moins, sur cette opération. Je vous laisse interpréter ce que vous voulez mais j'entends bien que vous préféreriez que nous payions un peu plus cher cette affaire. Je vous en laisse la responsabilité ».

G.PEREYRON : *« Lors du Conseil municipal où on a voté le budget, je vous avais interpellé parce que vous citez toujours les autres communes et je vous avais notamment interpellé sur la gestion de Givors. Vous m'aviez dit qu'on ne parlait pas des autres, qu'on était entre nous. J'aimerais que vous fassiez pareil. On est ici au Conseil municipal de Saint-Genis, ce qui se passe sur les autres communes ne m'intéresse pas. Si on va plus loin, je connais des communes où il y a des tranches gratuites par rapport à la cantine. Donc on pourrait prendre exemple là-dessus. On pourrait trouver d'autres exemples aussi. Donc, Monsieur le Maire, dans vos déclarations, restez sur Saint-Genis-Laval ».*

Monsieur le Maire : *« Monsieur PEREYRON, je ne vais pas relancer le débat. Je veux bien rester à Saint-Genis-Laval quand on a une réduction globale des dotations de l'État, on peut bien rester sur Saint-Genis-Laval. Néanmoins, il faut bien la gérer; les autres communes, elles gèrent aussi. On peut avoir effectivement des tranches gratuites pour la cantine mais on n'est pas forcément d'accord avec votre position ou avec la position des autres communes. Je dis simplement qu'il faut aussi voir un peu ce qu'il se passe ailleurs parce qu'on n'est pas autour de notre clocher, on n'a pas construit un mur autour de notre commune ! Je discute avec des maires de sensibilité différente, on en est tous aux mêmes moyens en essayant de gérer au mieux pour continuer l'investissement, ce qui n'est pas le cas d'ailleurs de beaucoup d'autres communes. Nous maintenons notre niveau d'investissement; il faut quand même regarder comment on se situe par rapport à l'ensemble. Concernant Givors, j'ai lu simplement la presse; je n'ai pas inventé les choses. De temps en temps il faut parler - et vous êtes bien placé pour en parler, vous en parlez souvent, vous faites avancer le débat en parlant de choses qui sont extérieures à la commune, souvent dans vos déclarations - de ce qui se passe autour de nous; c'est normal.*

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DES DÉCISIONS ADOPTÉES

3 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Mise en œuvre du Procès-Verbal Électronique (PVE)

Rapporteur : Monsieur Roland CRIMIER

Lancé en 2009, le Procès-Verbal Électronique (PVE) est déployé progressivement sur l'ensemble du territoire.

Avec le PVE, les agents des services de police constatent et relèvent l'infraction au Code de la route par le biais d'appareils numériques portables. Les données de l'infraction sont ensuite télétransmises au Centre National de Traitement de Rennes (CNT), le propriétaire du véhicule étant identifié par le Système d'immatriculation des véhicules (SIV).

L'avis de contravention est ensuite édité et envoyé automatiquement par courrier au domicile du titulaire du certificat d'immatriculation.

Ce dispositif constitue un gain de temps pour le service de police dans la mesure où les policiers sont actuellement obligés de ressaisir l'ensemble des PV dressés pour le stationnement dans un système informatique « obsolète » et peu pratique d'utilisation.

Le déploiement de ce système est soumis à une convention avec l'ANTAI (Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions) et est susceptible d'être subventionné.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention la plus élevée possible auprès de l'État.

Y.CRUBELLIER : « À la fin vous mettez « autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention la plus élevée possible auprès de l'État », il faut savoir que d'après les éléments que vous nous avez fournis que cela représente 500 euros par petit boîtier, par terminal, en sachant que l'opération coûterait à peu près entre dix mille et onze mille euros, plus un contrat de maintenance ... On aura donc que 500 euros au maximum. J'insiste bien sur votre engagement, comme vous l'avez fait en réunion des Présidents de groupe, qui est un petit papier posé sur le pare-brise. Je fais le choix des communes aussi. Je pourrais prendre des communes en dehors de Saint-Genis ... Il y a des communes en effet comme à Paris qui ne le font pas, à Versailles, qui le font ... Je pense que pour éviter qu'il y ait un afflux de contestations - au bout de quinze jours vous recevez votre PV, vous ne saviez plus où vous étiez ... - il faut ce petit papier. Ce serait bien et j'espère que vous maintiendrez cette opération. Nous apporterons notre vote pour cela. Merci ».

T.MONNET : « Monsieur le Maire, permettez-moi de faire plusieurs remarques sur ce type de délibération. Très souvent, dans celle-ci que vous nous présentez, Mesdames et Messieurs de la majorité, vous nous demandez d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention la plus élevée possible auprès de l'État ou d'une collectivité territoriale. N'oublions pas que ces subventions que nous réclamons et qui nous sont accordées sont de l'argent public et que celui-ci provient des différents impôts et taxes payés par l'ensemble de nos concitoyens. Le fait de demander une subvention à une structure européenne, à l'État ou à une collectivité, peut paraître lointain sans incidence pour notre porte-monnaie et correspondre à une quantité négligeable pour les payeurs. Les subventions accordées à l'échelle nationale représentent des sommes considérables, des sommes qui dans le contexte économique actuel conduisent l'État et tous les autres à faire des choix politiques. Ainsi, ce que l'État donne en subventions, il ne le donne pas en dotations; il fait des choix comme vous pouvez en faire à l'échelle de notre commune. On peut critiquer ces choix; tout n'est qu'une question de priorités données à l'échelle de l'État ou d'une Commune. Cependant, on ne peut pas, comme vous l'avez pointé lors de vos derniers vœux, et de manière systématique à l'attention des associations, vouloir le beurre et l'argent du beurre, réclamer toujours plus de subventions extérieures et obtenir les mêmes acquis en dotations globales. Finalement vous demandez aux autres de faire l'inverse de ce que vous faites.

Concernant le coût du procès-verbal électronique estimé à onze mille euros, prend-il en compte la formation des agents aux terminaux électroniques, le service de maintenance de ces appareils et leurs assurances ? Le seul élément positif de cette délibération est le fait que cette nouvelle mise en œuvre dégagera du temps aux policiers municipaux pour des actions de présence, de sensibilisation et de prévention auprès de nos concitoyens.

Dernier point : nous estimons effectivement comme nous l'avons dit qu'il est indispensable de signifier aux contrevenants par le biais d'un papier déposé sur leur pare-brise qu'ils feront l'objet d'un procès-verbal électronique, ceci afin de pouvoir éventuellement contester en connaissance de cause le fait pour lequel ils auront été verbalisés. Nous nous abstiendrons concernant cette délibération. Merci ».

F.VURPAS : « Je ne suis pas du tout favorable à cette délibération. D'abord, pour le type de ville dans lequel nous habitons : je préfère une ville non policière qu'une ville policière. On pourrait en débattre longuement mais c'est mon point de vue; je pense que c'est aussi celui du Maire. Par contre, ce dossier pose quelques questions : il y a une loi qui doit être dans les effets en 2016, c'est-à-dire en octobre, qui doit entrer en ligne et j'ai peur qu'à terme, en cette manne importante qui ne concerne pas uniquement les PV mais également les produits des stationnements, du fait de cette loi de dépenalisation revienne finalement à nous inviter à aller avec le Grand Lyon parce qu'on peut faire transférer notre compétence aujourd'hui - vous avez une compétence totale sur les transports, sur vos compétences régaliennes de maire - mais il y a une partie de ces compétences qui doit être abandonnée dans le cadre de cette loi. Vous garderez simplement les stationnements dangereux ou les choses comme ça mais vous n'aurez pas le reste : ce sera transféré à la Métropole ou à une EPCI autre. Donc à

terme je crains que ces 3% que l'on encaisse aujourd'hui sur les PV deviennent un jour un vrai problème parce que cela veut dire une manne très importante de PV et d'amendes, c'est-à-dire qu'à la suite des amendes il y a aussi ce qu'on paye pour les stationnements. À terme, on voit bien que le souci du gouvernement dans cette affaire est de faire en sorte que les collectivités des mairies de plus de dix mille habitants se mettent aux signaux électroniques pour faire en sorte que cela marche bien et qu'un jour peut-être cela soit concédé à des gens comme ceux qui ont les autoroutes ou autres, et pas mal de parkings ! Mon souci est là : notre commune, veut-on la garder comme elle est avec des gens responsables, un stationnement qui marche ? »

Monsieur le Maire : « Pour répondre à Monsieur CRUBELLIER sur le coût, d'abord on est en consultation donc j'espère qu'on aura des résultats avec une mise en concurrence en-dessous. Concernant le papillon, je m'y oppose très honnêtement. Je vous pose la question en tant que citoyen, puis Maire par rapport au civisme que souvent vous annoncez, la citoyenneté. Mettre un papillon pour quelqu'un qui se gare sur un trottoir, un passage piétons ou une place pour personne handicapée, personnellement cela ne me convient pas. Je vous pose la question. Sur le stationnement, à la limite on peut considérer qu'il y a une erreur sur l'heure, une mauvaise interprétation, que le papillon a mal été vu ... pour les réclamations, que même le PV électronique permet, la réclamation pendant quarante-cinq jours, donc cela ne gêne rien. Je m'interroge, je vous interroge pour les gens qui sont sur des stationnements extrêmement provocateurs et anti-civils. Je trouve déjà que la verbalisation n'est pas si importante que cela et par rapport à l'ensemble des mobilités que nous essayons de faire dans notre ville. Concernant le prix, on vous donnera les montants, bien entendu.

Je crois Monsieur MONNET que c'était à peu près la même chose. Vous savez, Monsieur MONNET, l'État - alors vous dites que les subventions, ce sont les impôts : oui, bien sûr, je suis le premier à savoir puisqu'on a aussi des subventions de la Métropole ou des aides bien sûr (c'est l'impôt de la fiscalité, quelle soit nationale, régionale, départementale ... c'est une vérité évidente). Si l'État subventionne, je n'ai jamais vu l'État philanthropique. C'est pour nous inciter à prendre le PV électronique. Pourquoi ? Parce que d'abord cela libère les policiers municipaux de tâches répétitives et longues (ils ont autre chose à faire que de remplir des carnets à souches) et en même temps cela améliore la rapidité de traitement des PV, donc ce sont les agents de l'État, les policiers qui sont au bout de la chaîne qui y gagnent aussi en temps de travail. Donc si vous voulez, ce n'est pas un seul retour sur investissement mais un certain retour sur investissement surtout dans ce domaine-là. Je vous demande d'appréhender ces deux sujets : ce n'est pas simplement de l'argent perdu ou une subvention mais parce qu'il y a effectivement une amélioration de traitement. On passe quand même un peu maintenant du papier à l'ordinateur, au télépaiement en ligne; cela se fait déjà beaucoup pour les contrôles de vitesse.

Monsieur VURPAS, la Commune ne touche rien sur les PV : c'est clair, net et précis. Il n'y a pas 3% mais 0%; cela rentre directement dans les caisses de l'État. L'État en redistribue un peu à des collectivités de communes d'une certaine taille pour des aménagements éventuellement de sécurité mais qui sont globales sur la Métropole, la Région ou le Département. Concernant les transferts de compétences, le pire n'est jamais sûr : on peut toujours penser que cela sera bien plus grave plus tard. Aujourd'hui on a cette compétence de police, on est dans une nouvelle collectivité avec la Métropole. On ne change pas les pouvoirs de police qui ont été conservés pour les maires. Si cela devait advenir, ce serait avec un certain nombre de conditions et surtout l'ensemble des conseillers métropolitains et l'ensemble de la conférence territoriale des maires qui regroupe les 59 maires et qui seraient appelés à se prononcer : on le ferait tous ensemble, toute sensibilité confondue en fonction des intérêts de nos communes et de nos concitoyens, donc n'ayez aucune crainte à ce sujet par rapport à cela.

Voilà les éléments que je voulais vous amener sur le PV électronique ».

Le Conseil Municipal procède au vote :

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ

Motion adoptée par 31 voix Pour et 1 voix Contre, Abstentions : 2

Contre
François VURPAS

Abstentions
Thierry MONNET, Gilles PEREYRON

4 - ENVIRONNEMENT

Convention de partenariat avec les associations d'éducation à l'environnement retenues pour les animations pédagogiques du Projet Nature du plateau des Hautes-Barolles 2016-2017
Rapporteur : Monsieur Michel MONNET

La Ville de Saint-Genis-Laval, aux côtés de la Mission Écologie Urbaine de la Métropole de Lyon, s'est engagée depuis 15 ans dans une démarche "Projet Nature" pour maintenir et valoriser les espaces naturels et agricoles du plateau des Hautes-Barolles. La Commune de Saint-Genis-Laval agit en temps que gestionnaire du Projet Nature des Hautes-Barolles avec le soutien de la Métropole de Lyon.

Par délibération du Conseil municipal en date du 24 mai 2016, le programme d'actions pour l'année 2016 du Projet Nature des Hautes-Barolles a été approuvé, en particulier l'action n°6 qui vise la sensibilisation à l'activité agricole, aux richesses naturelles et à l'agriculture périurbaine.

Aujourd'hui, afin de poursuivre sa démarche de sensibilisation, la Commune de Saint-Genis-Laval souhaite confier à des spécialistes de l'animation et de la pédagogie une mission de sensibilisation et d'éducation. Cette mission vise les activités agricoles et richesses naturelles du plateau des Hautes-Barolles dans le but de créer des liens entre citoyens et agriculteurs et développer une meilleure connaissance des uns et des autres.

Aussi la Commune de Saint-Genis-Laval a lancé un appel à projet en 2016 pour que des associations de connaissance et/ou d'éducation à l'environnement ou d'éducation populaire assurent cette mission. Six associations ont été retenues par le comité de pilotage du Projet Nature, à savoir :

- ARDAB (association des producteurs biologiques du Rhône et de la Loire);
- ARTHROPOLOGIA;
- CUEILLE ET CROQUE;
- FRAPNA (Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature);
- LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux);
- OIKOS.

Ainsi une convention de partenariat (dite convention d'objectifs) sera signée entre la Ville et chacune des six associations sélectionnées.

Cette convention précise notamment que les objectifs généraux des animations de sensibilisation et d'éducation sont de :

- faire découvrir et comprendre le fonctionnement et la valeur d'un espace naturel agricole;
- apporter aux bénéficiaires les connaissances nécessaires pour favoriser un comportement respectueux vis-à-vis de son environnement et développer leur sens critique pour agir de manière responsable et efficace face aux problèmes et à la gestion qualitative de l'environnement;
- décliner les grands principes et valeurs du respect de l'environnement (écocitoyenneté...);
- expliquer les règles de conduite à tenir en milieu naturel et agricole;
- faire appréhender le contexte territorial : ancrer les animations dans les réalités locales, les spécificités du territoire doivent être intégrées dans les animations;
- montrer et partager la richesse du patrimoine local;
- mettre en évidence la gestion de la qualité environnementale du territoire à travers ses espaces naturels et ses paysages;
- permettre une appropriation de ce patrimoine et impliquer les enfants et la population locale dans la démarche de préservation.

Le montant maximum de la subvention globale à partager entre les six associations est de 23 000 euros TTC et couvrira l'ensemble des dépenses liées aux projets. La répartition de la subvention sera déterminée par le comité de pilotage en fonction des demandes d'inscription émises par les structures bénéficiaires.

À noter que la Métropole prend en charge à 100 % du montant TTC de ces animations pour un montant maximum de 23 000 euros TTC.

La subvention sera versée à chaque association selon les modalités suivantes :

- 50 % du montant total du nombre d'animations réservées en début d'années scolaires sur attestation d'inscription aux animations, la Ville se réservant le droit de valider ou non ces inscriptions;
- le restant à la fin des animations, sur présentation de factures, justificatifs et bilans.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **APPROUVER** le projet de convention de partenariat;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de partenariat avec chacune des six associations pré-citées.

Le Conseil Municipal procède au vote :

LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION

5 - ESPACES PUBLICS

**Abondement du Fonds d'Initiative Communale
Convention entre la Ville et la Métropole de Lyon**
Rapporteur : Madame Maryse JOBERT-FIORE

Les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales permettent à une commune membre d'une communauté urbaine de verser à cette dernière un fonds de concours de montant équivalent. Chaque année, la Communauté Urbaine de Lyon proposait aux communes membres d'utiliser librement pour les travaux de voirie le Fonds d'Initiative Communale (F.I.C.).

Aussi, dans ce cadre-là et ce, depuis 2008, la Ville abondait le FIC communautaire.

Au 1^{er} janvier 2015, la Métropole a été créée; il s'agit d'une collectivité territoriale à part entière qui dispose d'un statut particulier tel que défini dans la loi du 27 janvier 2014 sur la modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles clarifiant notamment l'exercice des compétences au niveau local.

Aussi, cette année, la Ville a souhaité abonder le FIC dans le cadre métropolitain en vue d'accompagner ses travaux par des interventions sur des opérations connexes à celles qu'elle réalise dans une logique de cohérence d'aménagement.

En 2016, les opérations suivantes sont envisagées :

- aménagement du chemin des Platanes (stationnements/ continuité piétonne/ dispositif de réduction de vitesse);
- création d'une continuité piétonne à l'angle du chemin de la Molinette et du chemin de Lorette.

Par conséquent, la Ville propose de compléter le FIC à hauteur de 78 000 €.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- **APPROUVER** l'abondement du Fonds d'Initiative Communale pour un montant de 78 000 €;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention relative au versement d'un fonds de concours par la Commune à la Métropole de Lyon.

Le Conseil Municipal procède au vote :

LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION

6 - JEUNESSE

Animations Ville Vie Vacances - Année 2016

Rapporteur : Monsieur Guillaume COUALLIER

La période des vacances scolaires est souvent marquée par l'inoccupation des jeunes en âge d'être scolarisés. Outre qu'elle révèle une inégalité d'accès aux loisirs éducatifs, cette situation conforte l'enfermement de ces jeunes dans leur quartier.

En réponse à cette situation, le programme «Ville Vie Vacances», composante de la politique jeunesse, favorise au cours des différentes vacances scolaires une prise en charge éducative par un accès à des activités culturelles, sportives et de loisirs pour des enfants et des jeunes sans activité et en difficulté.

Le dispositif Ville Vie Vacances, volet animations, s'adresse en priorité à tous les jeunes, filles et garçons, âgés de 11 à 18 ans, résidant dans les quartiers des agglomérations en Contrat de Ville (identifié comme tel ou en veille), même si, dans la mesure du possible, les activités proposées doivent favoriser le brassage et la rencontre des publics.

Chaque trimestre, le Comité local regroupant les partenaires financiers (État et CAF), les structures socio-éducatives porteuses de projets (Mixcube, Centre Social et Culturel des Barolles) et le service «jeunesse» se réunissent pour débattre des futurs projets qui seront mis en place au cours des vacances scolaires et qui seront par la suite défendus pour validation par la cellule départementale des VVV.

Les projets doivent mettre l'accent sur la qualité éducative au détriment d'une démarche de simple consommation de loisirs tout en proposant une ouverture au monde extérieur et en développant des actions à contenu citoyen et civique.

En 2016, l'enveloppe inscrite par la Ville est de 2 000 €, tenant compte des actions à venir qui seront menées par le Centre Social et Culturel des Barolles. Les actions menées par Mixcube étant déjà inscrites dans le cadre du contrat de Délégation de Service Public pour un montant de 6 000 €.

Dans le même temps, et comme l'année précédente, l'enveloppe de l'État (participation attendue : 10 000 €) ne sera pas confiée à la Ville mais versée directement aux porteurs de projets. Aussi les associations concernées et porteuses de projet devront fournir un bilan de leur action à l'issue de chaque période de vacances scolaires.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à verser par décision la participation de la Ville au porteur de projets des opérations Ville Vie Vacances année 2016;
- **DIRE** que les dépenses seront imputées au budget Ville.

B. PIERONI : « Comme chaque année, les jeunes des quartiers classés en zone sensible, même si désormais il ne faut plus employer ce terme afin de ne pas heurter certaines sensibilités, n'auront que l'embarras du choix pour sortir de leurs quartiers. Pourquoi eux ? D'autres jeunes vivent dans la ville mais pas dans ces quartiers-là, donc eux n'ont droit à rien : l'État ne verse des subventions que pour les quartiers en contrat de ville ou en veille. Tant pis pour eux, ils ne vivent pas au bon endroit ! À Saint-Genis, on préfère avoir une ligne déficitaire pour la culture et percevoir la subvention pour les jeunes des quartiers dont il ne faut plus dire qu'ils sont défavorisés. Défavorisés, de nombreux jeunes le sont : leurs parents se retrouvent parfois au chômage ou dans d'autres situations non enviables mais ils ont de la

chance car ils vivent dans un quartier insensible. Que vont-ils faire cet été ? Travailler s'ils ont pu trouver un emploi pour quelques semaines ? Mais pas de vacances, pas de cinéma non plus. À Saint-Genis, le cinéma prend ses quartiers d'été lui aussi et les Saint-Genois qui n'ont pas la chance de voir d'autres horizons n'iront pas se détendre dans les salles obscures. Comme je l'ai dit en commission mais cela ne figure pas dans le compte-rendu, ces jeunes se côtoient toute l'année et même pendant les vacances; ils ne verront que les mêmes copains de quartier. Où est la mixité sociale prônée à tous les niveaux ? Où est le bien-vivre ensemble alors que certains sont d'office exclus de ce système ? ».

G.COULLIER : *« Je vais répéter ce que j'avais dit en commission sachant qu'il n'y a pas rien pour les autres jeunes de la commune. La mixité sociale est bien présente sur la commune puisque je rappelle que la Ville organise chaque été, une semaine en juillet et une semaine en août, ce qu'on appelle les Opérations Sport Été : elles sont accessibles à tous les jeunes de Saint-Genis, quels que soient les quartiers dans lesquels ils sont. On organise également des séjours vacances sur juillet et sur août; ces séjours vacances sont également ouverts à l'ensemble des Saint-Genois quels que soient les quartiers où ils habitent. Ces séjours vacances, comme pour la restauration scolaire, sont facturés selon le quotient familial pour que ce soit effectivement ouvert à tous et que la mixité sociale soit bien présente et qu'ils puissent se côtoyer, qu'ils vivent sur le Plateau des Barolles, aux Collonges ou au centre, peu importe. Par contre, cette opération dont vous parlez, l'opération Ville Vie Vacances, ne relève pas que du fait de la Ville mais est dédiée uniquement aux jeunes des quartiers. La mixité sociale est, pour ce qu'on propose à l'ensemble des jeunes sur la ville, bien présente à travers les actions que nous menons ».*

M.GUOUGUENI : *« Cette délibération fait l'objet d'un dispositif à destination d'un public ciblé. Pour autant, sur la ville, les éléments ont été évoqués par Monsieur COULLIER à travers les séjours vacances et les Opérations Sport Été pour lesquels tous les Saint-Genois sont invités à y participer. Je rappelle aussi que la Ville finance - donc les contribuables saint-Genois - des structures comme le CLESG, le centre social et culturel des Barolles, le Mixcube qui, dans leur projet éducatif, proposent aussi des séjours, des sorties, des animations à destination de tous les Saint-Genois ».*

B.PIERONI : *« Comme je le disais en commission, ces jeunes qui vivent en vase clos sont toujours en vase clos l'été ».*

Monsieur le Maire : *« Mais quels jeunes ? »*

B.PIERONI : *« Les jeunes des quartiers contrat de ville. Toutes ces activités qui leur sont proposées, peut-être que d'autres jeunes d'autres quartiers seraient intéressés pour y participer. Je trouve dommage qu'on ne leur propose pas ».*

M.GUOUGUENI : *« Je rappelle l'objectif du dispositif Ville Vie Vacances. Il est proposé avec un financement de l'État à destination d'un public prioritaire, un dispositif qui permet en plus des actions qui sont menées au cours de l'année avec cette question de mixité de pouvoir être dans un projet pédagogique spécifique pour ces cinq ou six jeunes - vous voyez bien que ce n'est pas un nombre important puisqu'il privilégie un projet éducatif bien ciblé à destination de ce public-là -. Cela veut dire qu'il n'y a pas que cela; il ne fait pas que cela. Je vais prendre des exemples concrets. Parmi ces jeunes, l'année dernière, l'un d'entre eux a participé à la Bourse Municipale Jeunes : il a été en l'occurrence dans une structure pour personnes âgées dans la dimension de l'intergénérationnalité, donc vous voyez bien qu'il n'est pas resté dans son quartier puisqu'il est allé à la fois au Colombier et aux Oliviers. Dans un temps bien précis, les gens qui l'accompagnent sur le projet éducatif ont besoin de cette possibilité-là, à travers ce dispositif, de pouvoir être dans un projet bien spécifique. Donc cela veut dire qu'ils ne font pas que cela; ils ne restent pas qu'entre eux. Il y a aussi d'autres animations et d'autres façons d'appréhender cette question de mixité et d'intergénérationnalité ».*

B.PIERONI : *« Je trouve dommage que ces jeunes des quartiers en contrat de ville aient l'opportunité de participer à tout et ceux qui ne sont pas dans les quartiers en contrat de ville n'ont pas l'opportunité de participer à tout ».*

M.GUOUGUENI : *« Pour reprendre les éléments des séjours, ces séjours en question qui sont faits par la Ville, une participation est demandée aux familles en fonction du quotient*

familial donc il n'est pas lié en fonction du lieu. Il n'y a pas une gestion spatiale des choses. La gestion se fait à la fois pour les gens susceptibles d'être dans une difficulté et qui habitent notamment le cœur de ville ... »

B. PIERONI : « J'entends bien ce que vous me dites mais ils sont exclus des dispositifs spécifiques quartiers - contrat de ville ».

M. GUOUGUENI : « Ils n'intègrent pas ce dispositif-là parce que c'est une déclinaison. Pour autant, comme on le disait, la Ville permet, et l'espace Déclik en l'occurrence vient en aide aux jeunes avec un projet de vacances n'ayant pas forcément un projet de financement et qui n'habitent pas une zone prioritaire en terme de politique de la ville, de mener à bien leur projet. Ces jeunes sont aussi tout à fait éligibles, si je puis dire, dans les différents dispositifs. Je pense au Déclik'k'fé. Il n'y pas une lecture forcément spatiale des choses. Tous ces dispositifs sont des villes, du cadre commune en l'occurrence et s'adressent à tout le monde et indépendamment de leur lieu d'habitation. C'est une question de quotient et de revenus. S'ils sont dans une difficulté de ce type-là, pour la même raison, le CCAS met en place des dispositifs pas forcément qu'à travers un public d'une zone géographique. Il est ouvert à tout le monde et notamment sur la question des vacances des dispositifs existent.

Monsieur le Maire : « Je vous propose de passer au vote sachant qu'on a un ensemble de dispositifs jeunes, c'est-à-dire qui s'adresse à l'ensemble des jeunes, quels que soient leur quartier, leurs conditions sociales ... Il y a les stages des associations sportives comme le rappelle Monsieur DARNE, les semaines sportives et donc tout le monde peut sortir de son quartier. Une palette d'activités est offerte à l'ensemble des jeunes de Saint-Genis ».

Le Conseil Municipal procède au vote :

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ

Motion adoptée par 31 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 3

Abstentions

Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE

7 - JURIDIQUE

Délégation de Service Public de la restauration collective - Lancement de la procédure

Rapporteur : Madame Marie-Paule GAY

1 - Rappel du contexte

Depuis le 1^{er} août 2013, la Commune de SAINT-GENIS-LAVAL a conclu un contrat de Délégation de Service Public, sous la forme d'un affermage, pour la restauration collective municipale. Ce service a été délégué à la SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE RESTAURATION ET SERVICES, dont la marque commerciale est SODEXO ÉDUCATION, pour les trois sites de restauration suivants :

- Restaurant du Centre : 23 rue des Collonges - 69230 SAINT-GENIS-LAVAL
- Restaurant Guilloux : 16 rue Guilloux - 69230 SAINT-GENIS-LAVAL
- Restaurant P. Frantz : Allée P. Frantz - 69230 SAINT-GENIS-LAVAL

Le contrat arrive à échéance le 31 juillet 2017 et il y a lieu de s'interroger sur le mode de gestion de ce service.

2 - Modes de gestion envisageables

Différentes possibilités s'offrent à la Commune pour l'avenir, à savoir :

- Exploitation du service en régie directe : hypothèse où la collectivité gère et exploite le service avec ses propres moyens matériels et humains.
- Exploitation du service dans le cadre d'un marché public de prestations de services: montage juridique qui implique que la Commune verse un prix en contrepartie des prestations réalisées.
- Exploitation du service dans le cadre d'un contrat de type Délégation de Service Public, au sens des dispositions de l'article L. 1411-1 du CGCT qui prévoient que :

« Une délégation de service public est un contrat de concession au sens de l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession, conclu par écrit, par lequel une autorité délégante confie la gestion d'un service public à un ou plusieurs opérateurs économiques, à qui est transféré un risque lié à l'exploitation du service, en contrepartie soit du droit d'exploiter le service qui fait l'objet du contrat, soit de ce droit assorti d'un prix.

La part de risque transférée au délégataire implique une réelle exposition aux aléas du marché, de sorte que toute perte potentielle supportée par le délégataire ne doit pas être purement nominale ou négligeable. Le délégataire assume le risque d'exploitation lorsque, dans des conditions d'exploitation normales, il n'est pas assuré d'amortir les investissements ou les coûts qu'il a supportés, liés à l'exploitation du service.

Le délégataire peut être chargé de construire des ouvrages, de réaliser des travaux ou d'acquérir des biens nécessaires au service public. ».

Pour les deux premiers modes de gestion, la Commune doit assurer elle-même le recouvrement des redevances auprès des usagers; elle supporte aussi les risques financiers de l'exploitation.

Compte tenu des spécificités du service de la restauration collective, il est proposé de continuer à confier la gestion du service à travers un contrat de Délégation de Service Public, étant précisé que ce mode de gestion est de nature à responsabiliser son gestionnaire, lequel assumera les risques d'exploitation et devra adapter son offre de services aux attentes et besoins effectifs des usagers.

3 - Le cadre procédural

La procédure de DSP est définie par les articles L. 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). On peut identifier trois étapes essentielles :

- Étape 1 : Donner un avis sur le principe de Délégation de Service Public
 - ↳ 1.1- Le CT (Comité Technique) et la CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux) doivent être consultés sur le principe et le contenu de la délégation
 - ↳ 1.2- Le Conseil municipal doit délibérer au vu de ces avis sur le principe et le contenu de la délégation et autoriser le Maire à lancer cette procédure.
- Étape 2 : Mise en œuvre de la procédure de publicité et mise en concurrence
 - ↳ 2.1- Suite à la phase de publicité, les entreprises font acte de candidature en déposant un dossier, qui est analysé par la Commission de Délégation de Service Public (CDSP). Les candidats déclarés admis par la CDSP se voient remettre le cahier des charges et ils peuvent ensuite déposer leur offre.
 - ↳ 2.2- La CDSP étudie les offres, rédige un rapport sur ces dernières et formule un avis, lequel sera transmis au Conseil municipal lors de l'étape 3.

↳ 2.3- Phase de négociation des offres (étape fondamentale de la DSP qui permet la rédaction définitive du contrat)

➤ Étape 3 : Approuver le choix du délégataire et le contrat de Délégation de Service Public

↳ 3.1- Le Conseil municipal délibère sur le choix du délégataire et le contrat de DSP suite à la négociation et au vu de l'avis de la CDSP.

La présente délibération concerne donc la phase 1.2.

En effet, les dispositions de l'article L. 1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoient que :

« Les assemblées délibérantes des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements publics, se prononcent sur le principe de toute délégation de service public local après avoir recueilli l'avis de la commission consultative des services publics locaux prévus à l'article L. 1413-1. Elles statuent au vu d'un rapport présentant le document contenant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire ».

Aux termes de ces dispositions, le Conseil municipal doit donc se prononcer sur le principe de la Délégation de Service Public au vu d'un rapport présentant les caractéristiques des prestations que devra assurer le délégataire.

Il est précisé ici que le Comité Technique (CT) de la Commune et la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) ont été régulièrement consultés conformément aux dispositions de l'article L. 1411-4 et l'article 33 de la loi du 26 janvier 1984 et ont l'un et l'autre émis un avis favorable sur le projet qui leur a été présenté.

4 - Caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire

4.1 Objet de la délégation

La Commune de SAINT-GENIS-LAVAL envisage plus précisément de confier au délégataire les missions générales ci-dessous énumérées :

- La gestion, l'exploitation et l'entretien des locaux mis à disposition à savoir notamment les trois offices;
- L'élaboration des menus en respectant la structure et la composition de repas fixées par la Commune;
- La fabrication des repas dans une cuisine centrale de production de repas dont il a la responsabilité;
- La livraison des repas en liaison froide sur l'ensemble des offices des sites de restaurations désignées par la Commune de SAINT-GENIS-LAVAL;
- La fourniture des denrées et des prestations durant les périodes imposées par le délégant;
- Le dressage des préparations froides, la remise en température, les finitions, la distribution des repas en libre-service sur les restaurants élémentaires et en service à table dans les restaurants maternels;
- La confection de repas spéciaux sur demande de la Commune de SAINT-GENIS-LAVAL;
- L'animation pédagogique autour des repas et la fourniture de repas à thème;

- La fourniture d'autres prestations telles que l'organisation de pique-niques à la demande de la Commune de SAINT-GENIS-LAVAL;
- La fourniture de prestations non alimentaires (serviettes en papier, documents d'affichages des menus, les emballages jetables ...);
- La gestion financière du service : facturation, encaissement, recouvrement de la participation des usagers au prix du repas sur la base d'une tarification décidée par la Commune de SAINT-GENIS-LAVAL.

4.2 Locaux et matériels mis à disposition et rémunération du délégataire

La Commune de SAINT-GENIS-LAVAL s'engage à mettre à disposition du délégataire, notamment :

- Les offices des trois sites de restauration suivants qui représente environ 1 748 m² de bâtiments répartis actuellement comme suit :
 - Restaurant du Centre : 23 rue des Collonges - 69230 SAINT-GENIS-LAVAL
709 m²
 - Restaurant Guilloux : 16 rue Guilloux - 69230 SAINT-GENIS-LAVAL
648 m²
 - Restaurant P. Frantz : Allée P. Frantz - 69230 SAINT-GENIS-LAVAL
391 m²
- Le matériel de distribution des repas (chariots, meubles buffets, banque de libre service...) et le mobilier d'accueil des convives (tables, chaises, portes-manteaux ...).
- Les vestiaires et sanitaires.

Le délégataire, responsable du fonctionnement du service, l'exploitera à ses risques et périls dans le strict respect des normes de sécurité applicables dans le domaine ainsi que des principes du service public.

4.3 Rémunération du délégataire

Le délégataire percevra directement auprès des usagers du service public une contribution dont les modalités de calcul seront fixées dans le contrat de Délégation de Service Public.

La Collectivité versera au délégataire une compensation au titre des tarifs sociaux et selon les conditions déterminées dans le contrat de délégation.

Une redevance annuelle pourra être versée par le délégataire à la Collectivité pour la durée du contrat et selon les stipulations contractuelles établies.

4.4 Durée de la Convention

La durée du contrat de délégation sera fixée à 5 (cinq) années, du 1^{er} août 2017 au 31 juillet 2022.

4.5 Sort des biens en fin de Convention

Au terme de la convention et ce, pour quelque raison que ce soit, l'ensemble des biens, équipements et installations nécessaires à l'exploitation du service délégué, y compris ceux

financés par le délégataire, feront retour à la Commune selon les modalités et conditions définies dans la convention.

5 - CONCLUSION

Au vu de ce rapport et des éléments ainsi communiqués, il est proposé au Conseil municipal de délibérer sur le principe de la Délégation de Service Public pour la **gestion du service public de la restauration collective municipale.**

La procédure qui sera mise en œuvre sera celle définie aux articles L. 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Aussi,

Vu les articles L. 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, plus spécialement son article L. 1411-4,

Vu la délibération n°05.2016.022 du 30 mai 2016 par laquelle le Conseil municipal a donné délégation au maire afin de saisir la Commission Consultative des Services Publics Locaux en vue de donner son avis sur le principe d'une délégation de service public,

Vu les avis du Comité Technique et de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 8 juin 2016 et du 17 juin 2016,

Vu le rapport présentant les caractéristiques du projet joint à la convocation des membres du Conseil municipal,

Considérant que le Conseil municipal doit se prononcer sur le principe d'une Délégation de Service Public ;

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **APPROUVER** le principe d'une Délégation de Service Public pour la gestion du service public de la restauration collective municipale au vu du rapport de présentation joint en annexe;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à engager la procédure de Délégation de Service Public pour la gestion du service public de la restauration collective municipale;
- **CHARGER** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire : « *Merci Madame GAY de ce résumé des points les plus importants. Je rappelle qu'on a vu cela en commission de Délégation de Service Public à l'unanimité de cette commission. La décision a été prise de poursuivre la Délégation de Service Public* ».

Le Conseil Municipal procède au vote :

LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION

8 - JURIDIQUE

Délégation de Service Public de la restauration collective

Élection des membres de la commission de Délégation de Service Public

Rapporteur : Madame Nicole CARTIGNY

Dans le cadre de la procédure de Délégation de Service Public relative à la restauration collective, le Conseil municipal a été appelé à délibérer le 24 mai 2016 sur les conditions de

dépôt des listes en vue de la désignation des membres de la commission de Délégation de Service Public, qui sera chargée de procéder à la sélection des candidatures et l'examen des offres. La commission de Délégation de Service Public est composée :

- Du Maire qui en est Président;
- De cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste, étant précisé qu'il doit être procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires;
- Du comptable de la collectivité et d'un représentant du ministre chargé de la concurrence qui siègent à la Commission avec voix consultative;
- D'un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale désignés par le Président de la Commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la Délégation de Service Public.

Pour être valables, les listes :

- peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir (5 titulaires, 5 suppléants);
- devront indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants;
- pourront être déposées auprès du secrétariat de Monsieur le Maire jusqu'à l'ouverture de séance du Conseil au cours de laquelle il sera procédé à l'élection de la Commission de DSP.

Toute liste ne respectant pas les conditions de dépôts précitées sera déclarée irrecevable.

Trois listes ont été déposées à l'ouverture de la présente séance,

En conséquence, au vu de ces éléments,

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- **PROCÉDER** à l'élection des membres de la commission de Délégation de Service Public pour la restauration collective;
- **CHARGER** le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire : « *Je réitère l'engagement que j'ai pris compte tenu de la formulation très normée de commission de Délégation de Service Public qui ne comporte que cinq membres, à laquelle on ne peut malheureusement, pour des causes de recours qui ont eu lieu, adjoindre d'autres élus. Je réitère l'engagement qu'il sera présenté le cahier des charges en commission n°1 chargée des affaires de l'enseignement, ainsi que dans une deuxième étape le résultat de la consultation avec les points de négociation avec le futur délégataire pour la mise au point de la Délégation de Service Public. Avant l'ouverture du Conseil municipal, j'ai reçu les listes des candidats de Saint Genis Bleu marine, Agir à gauche et Ensemble pour Saint Genis. Monsieur MASSON et Monsieur CALLIGARO sont désignés scrutateurs* ».

Après avoir entendu l'exposé de Madame Nicole CARTIGNY, il est procédé au vote à bulletin secret concernant l'élection des membres de la commission de Délégation de Service Public pour la gestion de la restauration collective.

Trois listes de candidats ont été déposées :

- liste conduite par Yves DELAGOUTTE [Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Marie-Paule GAY, Guillaume COUALLIER, Mohamed GUOUGUENI, Odette BONTOUX, Nicole CARTIGNY, Pascale ROTIVEL];
- liste conduite par Thierry MONNET [Thierry MONNET, Gilles PEREYRON];
- liste conduite par Bernadette PIERONI [Bernadette PIERONI, Yves CRUBELLIER].

Chaque conseiller municipal a remis fermé dans l'urne son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins dans l'urne 34
- Nombre de bulletins blancs ou nuls 2
- Nombre de suffrages exprimés 32

La liste conduite par Yves DELAGOUTTE a obtenu	27 voix
La liste conduite par Thierry MONNET a obtenu	2 voix
La liste conduite par Bernadette PIERONI a obtenu	3 voix

Selon la représentation au plus fort reste et au regard du nombre de sièges à pourvoir (5), le quorum électoral est de 6,4 .

La liste conduite par Yves DELAGOUTTE a obtenu	4 sièges
La liste conduite par Bernadette PIERONI a obtenu	1 siège

Sont donc proclamés élus titulaires les membres de la liste conduite par Yves DELAGOUTTE : Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Marie-Paule GAY, Guillaume COUALLIER et le membre de la liste conduite par Bernadette PIERONI : Bernadette PIERONI.

Sont proclamés élus suppléants les membres de la liste conduite par Yves DELAGOUTTE : Mohamed GUOUGUENI, Odette BONTOUX, Nicole CARTIGNY, Pascale ROTIVEL et le membre de la liste conduite par Bernadette PIERONI : Yves CRUBELLIER.

9 - FONCIER

Bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières au titre de l'année 2015

Rapporteur : Monsieur Christophe GODIGNON

L'article L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le Conseil municipal est appelé à délibérer sur le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la Commune sur son territoire. Ce bilan doit être annexé au compte administratif.

Au cours de l'année 2015, la Commune a cédé une parcelle de terrain d'une superficie de 1 500 m², identifiée au cadastre section BV n° 374 avenue Chanoine CARTELLIER, au profit de la société SCOT, société civile immobilière dont le siège social est situé 56 boulevard Chanoine CARTELLIER. La cession a eu lieu le 23 janvier 2015 pour un montant de 183 000 euros afin de permettre la construction d'un immeuble de bureaux.

En conséquence, au vu de ces éléments,

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **APPROUVER** le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la Commune sur son territoire pendant l'exercice budgétaire 2015;
- **ANNEXER** ce bilan au compte administratif 2015.

G.PEREYRON : « Serait-il possible de connaître le patrimoine immobilier et non bâti de la Commune, la superficie et leur emplacement ? Si on pouvait avoir l'information en commission une fois afin de savoir un peu ce qu'on a ».

Monsieur le Maire : « On a fait quelques achats mais vous les connaissez puisque les achats relatifs au patrimoine passent tous en Conseil municipal. On a acheté des bâtiments montée de l'Église. Ce sont les bâtiments ou les terrains, je n'ai pas bien compris ? Les terrains ! Ce sera rapide car on a très peu de choses. Il reste un petit bout rue Chanoine Cartellier, l'extension du cimetière. De mémoire, c'est à peu près tout. On demandera aux services de vous donner ce renseignement. On en aura une partie sur la coulée verte des Collonges. On a en fait très peu de terrains propriété de la commune. On a également très peu de patrimoine non utilisé parce que ce n'est pas la vocation de la Ville d'être propriétaire et gestionnaire immobilier ni bailleur ».

Le Conseil Municipal procède au vote :

LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION

10 - FINANCES

Vote du compte administratif 2015

Rapporteur : Monsieur Philippe MASSON

RAPPORTEUR : Monsieur Philippe MASSON

Le compte administratif 2015 retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées par la Ville entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2015. Il est en concordance avec le compte de gestion établi par le Trésor Public.

Le budget 2015 avait été construit dans un contexte national encore difficile et la Ville avait fait le choix de contraindre sa section de fonctionnement et de ne pas augmenter les taux de fiscalité afin de maintenir un niveau d'autofinancement permettant la poursuite de la politique d'investissement.

Au compte administratif 2015, d'un montant global de 31M€, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent donc à 17,2 M€ et celles d'investissement à 11,8 M€. Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 20,8 M€ et celles d'investissement à 8,9 M€.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses de personnel	9 441 508	Impôts et taxes	15 444 834
		Dotations et subventions	3 847 019
Charges à caractère général et de gestion courante	7 446 213	Recettes issues des services et des activités	885 850
		Autres produits	309 655
Frais financiers	306 344	Produits financiers	227
Charges exceptionnelles	1 178	Produits exceptionnels	329 377
<i>Opérations d'ordre</i>	<i>1 110 000</i>	<i>Opérations d'ordre</i>	<i>2 182</i>
Total	18 305 244	Total	20 819 144

Excédent de clôture de la section de fonctionnement 2015 **2 513 901**

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses d'équipement	7 070 695	Subventions	108 006
Emprunt	3 061 202	Emprunts	3 794 000
Autres immo. financières	0	Dépôts et cautionnements	1 544
Participations et créances ratt.	0	Dotations, fonds	1 423 934
Restes à réaliser dépenses 2015	1 630 070	Restes à réaliser recettes 2015	150 000
<i>Opérations d'ordre</i>	<i>27 999</i>	<i>Opérations d'ordre</i>	<i>1 135 817</i>
		Affectation du résultat 2014	2 526 733
		Excédent d'investissement 2014	936 219
Total	11 789 966	Total	10 076 253

Besoin de financement de la section d'investissement 2015 **1 713 713**

Le compte administratif met en lumière les résultats de l'année écoulée et traduit la politique menée par la Ville dans chaque secteur :

SECTEURS EMPLOI, COMMERCE, ENTREPRISES ET ÉCONOMIE :

Le soutien au développement économique d'un territoire s'entend bien comme l'anticipation des évolutions et des changements structurels du territoire en termes de commerces, d'entreprises et d'emploi pour engendrer l'amélioration des conditions de vie de sa population : le bien vivre ensemble dans un territoire équilibré.

En terme de commerces, la ville doit assurer le suivi, le maintien et le renforcement de la dynamique commerciale afin de mettre en œuvre un projet global d'attractivité du centre ville et des commerces de proximité (et tout particulièrement les rues de la Ville et de la Liberté), en valorisant le cadre de vie et les services aux habitants et en optimisant les déplacements et le stationnement.

Le partenariat avec les commerçants a été conforté par des réunions d'échanges bi-annuelles (mai et décembre 2015) sur diverses thématiques (propreté, animations, stationnement...). Un livret des commerçants, qui explicite les démarches et regroupe les interlocuteurs, a pu être élaboré. Par ailleurs, un temps fort visant à développer l'attractivité du territoire (25 commerces ont participé au concours de vitrines) a été mis en place.

Pour les entreprises, il convient de valoriser le territoire en renforçant le dynamisme et l'attractivité des diverses zones d'activités pour permettre le maintien ou la création d'emplois. A ce titre, il s'avère pertinent :

- de contribuer à la création d'un environnement et d'un territoire favorables à l'emploi,
- d'accueillir, d'accompagner les acteurs de l'économie et de diagnostiquer leurs besoins et enjeux.

Enfin, pour faire coïncider l'offre et la demande d'emploi, il s'agit:

- de développer des actions en faveur de la formation, de l'emploi et de l'insertion professionnelle
- d'améliorer l'accès à l'emploi et la mobilité dans l'emploi, optimiser le repérage et le partenariat des acteurs de l'emploi entre eux et favoriser l'orientation et le suivi du public accueilli dans d'autres structures (socio-éducatives...).

Notons en matière d'emploi - insertion la réalisation du chrono des commerciaux et de la vente en février 2015 (860 candidats, 40 offres, 34 entreprises), l'opération Jobs d'été avec une dizaine de partenaires (23 jeunes ont été embauchés via l'événement), les 10 ans du réseau RESOL avec plus de 60 personnes présentes et de nouveaux partenaires ont signé la charte RESOL comme la C.C.I. par exemple et le marché de mise à disposition de personnel (Saint Genis Emploi (2 645 heures réalisées pour un budget total de 50k€).

En matière de relations avec les entreprises, il est possible de mettre en exergue les visites entreprises : (une cinquantaine d'entreprises et de porteurs de projets a été rencontrée et accompagnée dans leur recherche de financement, de locaux, et de recrutement...), l'organisation de la rencontre Ville / entreprise en date du 4 décembre en présence de 16 entreprises Saint Genoises (26 personnes dont Lustucru, La Poste,...) et la participation au projet Résirisk (PPRT zone du Favier) : Participation aux Ateliers de travail (assouplissement d'installation, avenir des friches...).

SECTEUR COHÉSION SOCIALE :

Des territoires tels les Collonges, inscrits dans le Contrat de Ville 2015-2020 comme quartier prioritaire (QPV), mais également les Barolles et les Platanes, sont des sites en difficultés au regard d'indicateurs tels le revenu par habitant, le nombre de familles monoparentales, le taux de chômage... qui montrent un certain déséquilibre entre « le centre ville » et « les quartiers » dits prioritaires. Les principaux objectifs fixés consistent à :

- Réduire les disparités socio-économiques,
- Assurer un développement cohérent et homogène de l'ensemble de la ville,
- Atteindre le « bien vivre ensemble »,
- Garantir la sécurité et la tranquillité publique.

La programmation financière 2015 du contrat de ville repose sur les trois axes du Contrat de Ville Métropolitain qui consistent à rattacher le quartier à la ville, mobiliser les principales politiques publiques, et renforcer le lien social.

Trois nouvelles actions ont pu être mises en place en 2015 à savoir une action majeure autour des valeurs de la République (portée par le Mixcube en lien avec la Ville), la mise en place du Conseil Citoyen du Champlong, (qui est une nouvelle instance participative restreinte au périmètre Politique de la ville), la rédaction de la Convention Locale d'Application (CLA) du Contrat de Ville 2015-2020 qui a été amorcée par la mise en place de groupes de travail qui réunissent divers partenaires du territoire afin d'établir un bilan des différents objectifs du CUCS 2007-2014 et de travailler sur les orientations souhaitées.

A noter également en 2015 la réception, l'inauguration et la mise en service de la nouvelle Maison de quartier Mixcube. Les retours des différents partenaires et utilisateurs de cet équipement sont très positifs.

SOLIDARITÉ - SENIORS - HANDICAP

Sur 2015, les actions mises en place ont permis d'accueillir plus de 268 personnes dans le cadre de la semaine bleue (+22 %), semaine nationale organisée en direction des seniors.

380 personnes ont participé aux deux manifestations (+28 %), remplaçant le repas de début d'année et 1 280 colis ont été distribués en direction des seniors Saint-Genois de plus de 76 ans pour un budget de 18 000 euros.

Dans le cadre de l'opération canicule, 19 Kits canicule ont été distribués en faveur des personnes en situation de fragilité. Le CCAS a également apporté un soutien financier par l'action vacances seniors qui a permis à 50 personnes âgées de la commune de partir en vacances.

COMMUNICATION

En outre, tout au long de l'année, l'ensemble de ces actions et l'actualité de la ville font l'objet d'un important travail de communication via différents supports qui se sont diversifiés en 2015 avec par exemple la création d'une page facebook et la création d'un compte twitter.

Il convient plus classiquement de relever les indicateurs suivants pour les principaux outils de communication de la ville:

- le Saint-Genis-Info, support phare de la Ville, distribué à 9400 exemplaires (+4%),
- le site internet de la Ville (315 visiteurs par jour en moyenne (+5%)),
- la lettre d'information diffusée à près de 1390 abonnés (+ 7%),
- le compte twitter qui compte 140 followers.

Le service communication est également intervenu en matière de logistique et/ou organisation sur 170 manifestations. Avec l'arrivée d'une personne au profil spécialisé en graphisme, un grand nombre de supports sont désormais créés en régie ce qui a permis de réduire les coûts.

SPORT

La politique sportive menée par la Ville est construite autour des principales finalités suivantes :

- préserver et valoriser notre cadre de vie : en offrant les conditions sécuritaires et qualitatives d'exercice des activités physiques et sportives au travers de l'aménagement, la rénovation, la maintenance et l'entretien des équipements sportifs dans leur ensemble. Sur 2015, à titre d'exemple il est possible de citer les travaux effectués au gymnase Guilloux avec la rénovation de la salle de judo et le remplacement des éclairages par des LED comme dans la grande salle, le remplacement des tapis de réception au pied du mur d'escalade et des mains courantes sur le terrain de rugby ainsi que la remise aux normes des arroseurs sur les terrains sportifs,
- accompagner les Saint-Genois tout au long de la vie : en favorisant l'accès au plus grand nombre pour des pratiques sportives;
- assurer et développer des services pour tous : en accompagnant les associations et les clubs sportifs pour relever ensemble des défis événementiels contribuant au rayonnement de la ville. Les Foulées de Beauregard organisées en juin 2015 en sont toujours une belle illustration.

L'OFFRE CULTURELLE

Les événements culturels de la Ville doivent répondre aux principales finalités suivantes :

- faciliter l'accès à la culture à une grande diversité de population;
- favoriser le lien sociétal et le vivre ensemble dans le respect de l'équilibre du territoire;
- affirmer l'image et l'identité de la ville.

Spectacles

L'édition estivale 2015 des Musiques de Beauregard a été marquée par :

- plus de 13 spectacles et propositions artistiques, un bal et ses ateliers de danse...
- De la pluridisciplinarité : concerts, théâtre, cinéma, conte, danse, chanson...
- Plusieurs lieux patrimoniaux de représentation : l'Orangerie du Parc de Beauregard, l'Église, le lavoir de la Platte, la terrasse des vignes, le chapiteau. 2700 visiteurs sont ainsi venus profiter des nombreux spectacles et animations proposées lors de La journée au Parc.

Dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle, proposée aux scolaires une intervention a été effectuée dans 8 classes auprès de 220 enfants et une représentation scolaire de La belle au bois dormant a pu être organisée pour 170 enfants.

A travers des projets de médiation, d'actions culturelles et d'éducation artistique développés en partenariat avec les structures relais du territoire, la Mouche va constamment à la rencontre de nouveaux publics. Les chiffres montrent que la fréquentation est liée au travail effectué auprès des différents publics (scolaires et organisation de séances spécifiques), d'où l'importance du rôle de la médiation.

De manière provisoire pour la saison 2015/2016 qui n'est pas achevée, 279 abonnées et 5 104 spectateurs sont venus profiter de la programmation proposée. Composée de spectacles vivants, celle ci alterne des concerts, du théâtre, de la danse, des spectacles de marionnette,...pour jeune public ou tout public.

Cinéma

De manière provisoire pour la saison 2015/2016, 677 cartes d'abonnements ont été vendues et il est possible de compter déjà 16 964 spectateurs. Le travail de diversification des publics du cinéma a été poursuivi, avec notamment un travail auprès :

- des très jeunes : systématisation des « Croq'ciné » avec une fréquentation de 726 enfants pour les 6 croq'cinés,

- des lycéens et apprentis : développement du projet « Ciné-club des jeunes » (avec ateliers au long de l'année) et de la Nuit du cinéma,
- des personnes âgées : avec la poursuite des ciné-thés réguliers en partenariat avec le CCAS qui ont attiré 450 spectateurs sur 3 séances sur la saison précitée.

MÉDIATHÈQUE - B612

L'année 2015 a été une année de transition. Pendant les travaux de rénovation de la médiathèque, il a été mené en parallèle la continuité du service public dans des conditions de délocalisation pour certains publics avec le maintien d'une offre régulière de nouveautés pour tous les publics (55 000 prêts ont été effectués sur 2015) ainsi que la finalisation des préparatifs pour l'ouverture du B612 en fin d'année avec la mise en place des nouveaux espaces et services. Par exemple, des actions culturelles ont été proposées à tout au long de l'année à la bibliothèque des Barolles et durant l'été aux Collonges avec des lectures sous parasols. L'offre de services en ligne avec les livres numériques a également été développée ainsi que le développement d'une offre numérique renforcée pour répondre aux nouveaux usages.

Le B612 a été réceptionné, inauguré et mis en service en 2015. Ce nouvel outil au service de la politique culturelle fait l'unanimité auprès de ses nombreux usagers et permet de pouvoir répondre aux besoins actuels et futurs de la population. Différents bornes automatiques de retour et de prêt permettent au personnel de dégager plus de temps pour l'écoute et le conseil des lecteurs et des usagers ainsi que pour le travail de médiation culturelle. Depuis l'ouverture, on note une fréquentation en très nette augmentation avec près de 7 000 visiteurs par mois contre 4 000 avant les travaux (soit + 76%).

ENFANCE

Le secteur enfance s'articule autour de quatre finalités :

- s'assurer de la cohérence de l'offre de service Petite Enfance sur la commune;
- favoriser la socialisation précoce des enfants et la mixité sociale par la mise en place de critères, commissions d'admission et tarifs adaptés aux revenus;
- faciliter l'insertion professionnelle et la recherche d'emploi des parents en les soulageant des problématiques de garde et en les accompagnant dans le cadre de l'intégration d'enfants en situation de handicap;
- améliorer l'attractivité de nos RAM auprès des familles et des assistantes maternelles indépendantes. Accompagner les ASMAT en situation de chômage.

L'année 2015 a été marquée par l'augmentation de la PSU versée par la C.A.F. qui passe de 4,77€/h à 5,02€/h ce qui a permis d'augmenter les recettes des établissements et de compenser la dégressivité du C.E.J. Sur le plan organisationnel la fin de carrière de la directrice de Roule Virou a rendu possible la mutualisation du poste de direction sur les deux accueils Récollets et Roule Virou et génère pour l'association et la ville une économie annuelle de l'ordre de 35k€.

ENSEIGNEMENT

La gestion des établissements primaires est une des obligations régaliennes dévolues aux communes. Aussi, la ville s'engage à :

- assurer l'aménagement, la maintenance et l'entretien des bâtiments scolaires pour un cadre de vie éducatif de qualité;
- apporter les moyens matériels aux enseignants pour créer les conditions d'apprentissage des savoirs fondamentaux et contribuer à la réussite éducative de tous les enfants par l'accompagnement de projets pédagogiques découlant du projet d'école.

En parallèle, la Ville met en place un service de restauration scolaire délégué. Le délégataire a pour objectif de proposer une éducation au goût en favorisant une production de repas

qualitatifs issue d'une agriculture raisonnée, biologique et de proximité. On relève une augmentation du nombre de ½ pensionnaires de près de 4% (moyenne journalière de 1155 en 2014 et de 1200 en 2015). 40% de produits bio, des circuits courts, des produits de saison, 85 animations pédagogiques/an sont proposées par le délégataire de restauration scolaire en conformité avec le cahier des charges élaboré par la Ville. 1200 enfants ont déjeuné en moyenne chaque jour dans les trois restaurants scolaires de la Ville.

Par ailleurs, une nouvelle convention a été signée entre la Ville et l'OGEC pour l'école privée en référence au Décret ministériel de 2012. Il en résulte un nouveau calcul de la subvention avec un forfait par élève conduit à une augmentation de la subvention à l'OGEC puisqu'il intègre, à compter du 1er septembre 2015, des charges préalablement prises en charge directement par la ville avec en contrepartie une diminution de ces charges directes pour cette dernière.

JEUNESSE

Le secteur jeunesse vise deux finalités majeures :

- accompagner les jeunes pour faciliter leur entrée dans la vie active et développer leur esprit citoyen;
- favoriser l'équité des jeunes à l'accès aux loisirs et aux découvertes sportives pour développer leur épanouissement social et éducatif.

En 2015 le service Jeunesse a poursuivi son évolution en donnant un accent plus particulier à ses actions à destination des jeunes pour un avenir responsable et créatif. Les principales actions menées ont été l'accompagnement de jeunes, à partir de leurs projets d'insertion professionnelle :

- L'organisation d'une bourse aux jobs d'été rassemblant employeurs et employés sur une même journée (50 offres locales proposées - onze partenaires (dont huit entreprises locales) locaux présents sur la demi-journée pour un recrutement direct de 120 jeunes),
- La continuité du Déclik'f, temps d'accueil, d'écoute et d'échanges sur les problématiques rencontrées par les jeunes dans leur vie de tous les jours avec un partenariat avec l'Hôpital Saint-Jean de Dieu et la présence de soignants de l'Unité Séquentielle Ados,
- L'organisation d'un temps fort autour de la 100ème BMJ, rassemblant des boursiers, les partenaires locaux accueillant les Projet d'Actions Solidaires et les élus. Après analyse des vings dossiers présentés, dix bourses ont été attribuées en 2015 (BAFA, frais de scolarité, projet humanitaire et solidaire, voyage à l'étranger,...).

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ESPACES NATURELS

La préservation des espaces naturels, le maintien de l'agriculture périurbaine et le développement durable sont des priorités portées par la ville. Ceci s'est traduit par l'instauration des PENAP et la réalisation d'un Agenda 21 déclinant 43 actions.

En 2015, 70% du Projet Nature a été réalisé. Les dépenses concernaient principalement le changement des bornes des sentiers de la clef des champs et de Sacuny et les animations pédagogiques. Une quarantaine de journées d'animation nature ont été programmées pour 2015/2016 à l'attention du jeune public.

Concernant l'Agenda 21, 53% des actions ont été réalisées depuis son adoption en 2013. La planification de l'Agenda 21 s'étend jusqu'en 2020. De manière générale, le développement durable dans les projets de la Ville est pris en compte de manière systématique et transversale.

ESPACES PUBLICS - ESPACES VERTS

Les principales finalités du secteur Espaces publics - Espaces Verts consistent à

- d'assurer la qualité d'entretien des réseaux divers et des espaces publics minéralisés et végétalisés dans le cadre du développement durable,
- de développer et adapter les réseaux dans le cadre du développement durable afin de répondre à la multiplicité des usages,
- de permettre l'appropriation des espaces publics aux Saint Genoïis (pour constituer des lieux de vie - lien social),
- de préserver et valoriser les espaces naturels.

L'activité du secteur espaces publics reste soutenue et liée aux sollicitations et préoccupations des riverains, tant au niveau des réclamations qu'au niveau des demandes d'arrêtés (343 courriers). Le nombre d'arrêté délivré aux entreprises qui interviennent sur la commune est en baisse de 26 % sur 2015 du fait notamment de la conjoncture économique.

Côté espaces verts, l'année 2015 a été marquée par des conditions climatiques exceptionnelles (manque de pluie au printemps, réduction du nombre de tontes...) qui a eu un impact direct sur frais d'arrosage et d'élagage. De manière générale, le service comprend onze agents pour une surface à entretenir de 399 550 m². Les marchés de services permettent d'externaliser un peu plus de la moitié de l'entretien de ces surfaces. Un renfort ciblé du service permet de compléter les effectifs à hauteur de 5 000 heures (stagiaire, apprentis, heures d'insertion).

L'analyse détaillée des sections de fonctionnement et d'investissement permet de mieux appréhender les réalisations budgétaires et le sens du résultat de l'exercice.

I - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'excédent de clôture de la section de fonctionnement s'élève à 2,5M€ en 2015, différence entre les recettes totales (réelles et ordre) constatées pour 20,8M€ et les dépenses réalisées pour 18,3M€.

– les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice s'élèvent à 17 195 243€, soit une évolution de +0,2% par rapport à 2014.

	Réalisé 2014	Crédits ouverts 2015	Réalisé 2015	% de réalisation	Évolution € / 2014	Évolution % / 2014	% des DRF
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 100 225	4 264 682	3 960 021	92,9%	-140 203	-3,4%	23,0%
012 CHARGES DE PERSONNEL	9 199 462	9 473 261	9 441 508	99,7%	242 047	2,6%	54,9%
014 ATTENUATION DE PRODUITS	112 386	151 739	151 739	100,0%	39 353	35,0%	0,9%
022 DEPENSES IMPREVUES	0	33 600	0	0,0%	0	#DIV/0 !	0,0%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 423 434	3 589 661	3 334 453	92,9%	-88 981	-2,6%	19,4%
66 CHARGES FINANCIERES	316 742	350 000	306 344	87,5%	-10 398	-3,3%	1,8%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	7 535	8 500	1 178	13,9%	-6 357	-84,4%	0,0%
Total des dépenses réelles	17 159 784	17 871 443	17 195 243	96,2%	35 460	0,2%	100,0%

>> Les charges à caractère général : 3,96M€ (-3,4%, 21,6% des dépenses totales de fonctionnement)

Les charges à caractère général regroupent l'ensemble des dépenses « usuelles » à savoir les achats, les fluides, les frais de télécommunication, les locations, les prestations de service et rémunérations des délégataires de services publics, l'entretien des bâtiments, les assurances, les formations...

Représentant toujours moins d'un quart des dépenses totales, ce poste est en diminution de 3,4% par rapport à 2014. Ce bon résultat fait suite à une diminution de 10% des charges à caractère général qui avait déjà pu être entre les exercices 2013 et 2014. Cette tendance reflète cette année encore la volonté de la commune de poursuivre les efforts engagés pour contenir ses charges de fonctionnement et préserver ainsi ses capacités d'investissement.

Dans cette perspective, différentes initiatives et actions sont menées au quotidien dans les différents secteurs de la commune.

Ainsi, l'objectif de rationalisation et réduction des coûts en matière d'impressions a été atteint. La maîtrise des frais de fonctionnement par une gestion différenciée des espaces verts a été poursuivie notamment sur le secteur des Barolles (avenue Chanoine Cartellier et avenue Charles de Gaulle). La pertinence de cette démarche est renforcée par l'accroissement des surfaces espaces verts prises en charge par la Commune. L'effort d'investissement permet de contenir les dépenses d'entretien en matière de matériel roulant, de voies et réseaux et de bâtiments. Les groupements de commande opérés précédemment ont permis également de stabiliser les coûts par exemple en matière de fournitures administratives (-13,5% de 2013 à 2015) et de téléphonie.

Au delà de ces efforts, cette évolution s'explique essentiellement par des réalisations inférieures aux prévisions principalement pour les fluides (-100k€) et les assurances (-26 k€) ainsi que du fait de certaines actualisations et révisions de prix à des niveaux moins élevés qu'anticipés du fait de l'atonie de l'économie et de l'inflation.

>> Les charges de personnel 9,4M€ (51,6% des dépenses totales de fonctionnement)

Premier poste de dépenses, les charges de personnel sont de 9,4M€. Le ratio de la part de ces charges dans les dépenses totales (51,6%) reste néanmoins bien inférieur à la moyenne de la strate qui atteint plus de 57%. Il convient également de préciser que la part de ces dépenses évolue de manière mécanique en fonction aussi de l'évolution des autres charges.

Aussi, la masse salariale progresse de manière maîtrisée avec une évolution de 2,6% liée principalement à la revalorisation du SMIC, au Glissement Vieillesse Technicité, à la

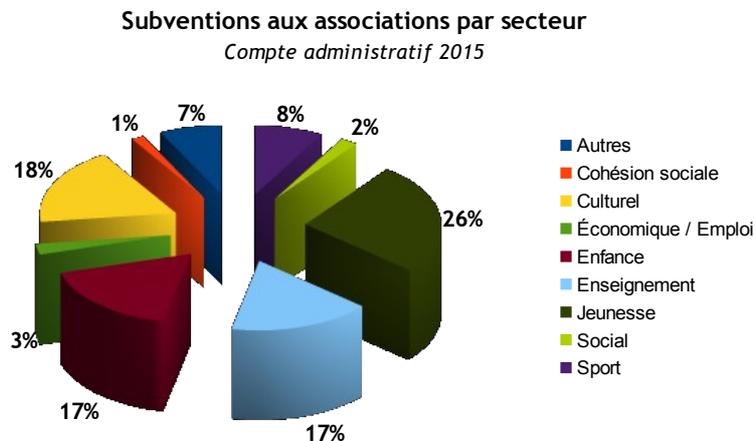
revalorisation des grilles indiciaires et à l'augmentation des cotisations patronales. L'année 2015 est caractérisée par un nombre de départs en retraite plus faible qu'en 2014 ce qui impacte la masse salariale.

De plus, ce chapitre doit être mis en parallèle avec les remboursements des indemnités journalières (recettes du chapitre 013). On constate ainsi que la progression des dépenses (+242k€) est compensée en partiellement par les recettes (167k€).

>> **Les autres charges de gestion courante 3,4M€ (18,2% des dépenses totales de fonctionnement)**

Elles se décomposent principalement en deux blocs :

- les subventions de fonctionnement aux associations qui s'élèvent à 2,39M€ au CA 2015. Des efforts d'économie et de réduction des coûts de fonctionnement ses services de la ville ont permis de maintenir le soutien aux associations à un montant équivalent à celui du CA 2014, réparti sur les secteurs suivants :



La répartition par secteur reste sensiblement la même que les années précédentes, avec trois principaux secteurs associatifs subventionnés : la jeunesse (636k€), l'enfance (418k€) et la culture (442 k€).

Ceci s'explique toujours pour les deux premiers par la gestion en mode associatif de deux structures dédiées à la jeunesse (CLESG et CSCB) et de quatre crèches (Sucre d'Orge, Les Récollets, Roule Virou et Pom'Cerises). Pour la culture les trois principales subventions sont attribuées à CADEC, au CMA et à l'Association Musicale.

– les subventions d'équilibre versées aux autres budgets (CCAS, FLPA, La Mouche)

Ces subventions permettent d'équilibrer les budgets annexes, elles s'élèvent à 683k€ soit une baisse de près de 6% par rapport à 2014 pour le FLPA Le Colombier et le CCAS. L'exécution budgétaire en effet n'a pas nécessité de mobiliser tous les moyens prévus aux budgets.

La subvention subventions d'équilibre versée au FLPA les Oliviers est en légère augmentation du fait du volume d'investissement réalisé en 2015.

La stabilité de la subvention accordée au budget annexe La Mouche s'explique par une exécution financière principalement caractérisée par des recettes encaissées et des charges de personnel conformément aux prévisions et des dépenses à caractère général qui ont pu être optimisées.

	CA 2014	CA 2015	Évolution 2014-2015
CCAS	302 432	282 630	-6,5%
FLPA LE COLOMBIER	24 756	0	-100,0%
FLPA LES OLIVIERS	2 812	7 370	162,1%
LA MOUCHE	394 714	393 157	-0,4%
Total des subventions d'équilibre	724 714	683 157	-5,7%

>> **Les autres charges de fonctionnement**

Les charges exceptionnelles sont composées des intérêts moratoires payés aux fournisseurs en cas de dépassement du délai global de paiement (-6k€ par rapport à 2014) et d'écritures exceptionnelles de régularisation.

Les charges financières correspondent aux intérêts de la dette qui s'élèvent à 306k€ en 2015 et sont en légère diminution (-10 k€ par rapport au réalisé 2014).

Enfin, les atténuations de produits (chapitre 014) comprennent uniquement le FPIC en 2015, mécanisme de péréquation horizontale entre collectivités. Il est passé de 112k€ en 2014 à 152 k€ en 2015. Le FPIC connaît une progression qui impacte fortement la collectivité. Cette charge a d'ailleurs plus que quintuplée depuis 2012 (26k€).

À noter que cette année la commune a pu être exonérée de prélèvement au titre de la loi SRU, compte tenu des subventions d'équipements versées précédemment au titre des constructions de logements sociaux venant se déduire de la pénalité.

– les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 20 816 692€ en 2015, affichant une baisse de - 1,5%, par rapport à l'exercice précédent principalement du fait des produits exceptionnels qui avaient été plus élevés en 2014 et du recouvrement et de l'encaissement des recettes en matière de restauration scolaire par le délégataire de service public. Elles se composent des recettes suivantes :

	Réalisé 2014	Crédits ouverts 2015	Réalisé 2015	% de réalisation	Évolution € / 2014	Évolution % / 2014	% des RRF
013 ATTENUATION DE CHARGES	283 623	202 500	167 477	82,7%	-116 146	-41,0%	0,8%
70 PRODUITS DE SERVICES	703 265	754 181	718 373	95,3%	15 108	2,1%	3,5%
73 IMPOTS ET TAXES	15 079 980	15 170 077	15 444 834	101,8%	364 854	2,4%	74,2%
<i>dont impôts locaux</i>	11 569 291	11 740 225	11 953 164	101,8%	383 873	3,3%	57,4%
<i>dont dotations Métropole</i>	2 083 232	2 083 232	2 083 232	100,0%	0	0,0%	10,0%
<i>dont FNGIR (dotation état)</i>	184 206	184 206	184 206	100,0%	0	0,0%	0,9%
<i>dont TCFE</i>	434 117	420 000	424 307	101,0%	-9 810	-2,3%	2,0%
<i>dont droits de mutations</i>	763 486	700 000	756 301	108,0%	-7 185	-0,9%	3,6%
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	4 126 538	3 940 731	3 847 019	97,6%	-279 518	-6,8%	18,5%
<i>dont DGF</i>	2 465 428	2 270 000	2 008 897	88,5%	-456 531	-18,5%	9,7%
<i>dont compensations des exonérations</i>	356 926	306 484	379 670	123,9%	22 744	6,4%	1,8%
<i>dont CAF</i>	1 082 677	1 104 000	1 205 363	109,2%	122 686	11,3%	5,8%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	308 646	308 621	309 655	100,3%	1 009	0,3%	1,5%
76 PRODUITS FINANCIERS	314	300	227	75,6%	-88	-27,9%	0,0%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	628 145	137 000	329 377	240,4%	-298 768	-47,6%	1,6%
Total des recettes réelles	21 130 511	20 513 410	20 816 962	101,5%	-313 549	-1,5%	100,0%

>> La fiscalité : 15,4M€ (74,2% des recettes réelles)

Comptabilisées dans le chapitre 73 et représentant 74% des recettes totales de la ville, les recettes fiscales sont de différentes natures :

Les reversements par la Métropole (ex Grand Lyon) : il s'agit de l'attribution de compensation (1,9M€) qui a assuré la neutralité budgétaire lors du passage à la taxe professionnelle unique et des transferts de compétences, et de la **dotation de solidarité communautaire** (190k€) dont l'objectif est de reverser aux communes une partie de la croissance du produit fiscal communautaire (selon des critères à dominante péréquatrice).

Le FNGIR : ce Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources, dont le montant est stable depuis sa mise en œuvre en 2011 (184k€), vise à compenser le manque à gagner résultant de la suppression de la taxe professionnelle.

La Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité (TCFE) est collectée par le SIGERLy et nous est ensuite reversée. Cette recette, qui varie en fonction de la consommation, présente une légère baisse par rapport à 2014 (-10k€).

Les droits de mutations : la taxe additionnelle aux droits d'enregistrements est exigible sur les mutations à titre onéreux d'immeubles ou de droits immobiliers. Dépendante du marché immobilier et reversée avec un certain décalage, elle reste toujours difficile à estimer. Cette recette s'élève à 756k€ en 2015, soit une diminution de 7k€.

Enfin, la **fiscalité directe locale** représente 57% des recettes totales. Comprenant les 3 taxes « ménages » que sont la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non-bâti, cette recette est en hausse de 3,3%. Les taux votés par la commune étant stables, cette progression est uniquement liée à la revalorisation des bases votée par l'État (+0,9%) et surtout au dynamisme des bases ; c'est à dire à l'évolution physique des bases.

>> Les dotations et participations 3,8 M€ (18,5% des recettes réelles)

Les recettes du chapitre 74 s'élèvent à 3,8M€ en 2015, soit une baisse de 6,8% par rapport à l'an passé principalement due à la diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'État qui diminue de 18,5%. Trois postes de recettes sont identifiables au sein de ce chapitre :

La DGF (dotation forfaitaire) représente près de 18,5% des recettes réelles de fonctionnement totales. Compte tenu de la réforme engagée par l'État sur la période 2014-2016, cette dotation diminue de manière conséquente, soit une perte de 456 K€ de CA 2014 à CA 2015.

Les compensations fiscales sont versées par l'État en contrepartie d'exonérations d'impôts locaux décidées par l'État. Perçues à hauteur de 380k€, elles progressent légèrement de 22,7 K€ par rapport à 2014.

Enfin, les participations de la CAF regroupent les prestations versées, notamment dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse. S'élevant à 1,2M€, elles progressent de 2,9% par rapport à l'an dernier du fait principalement de taux de fréquentation élevé des usagers ce qui traduit une bonne adéquation de l'offre proposée avec les besoins ainsi que d'un élargissement de l'assiette des services subventionnés (rythmes scolaires).

>> Les produits des services 718k€ (3,5% des recettes réelles)

Les produits des services sont légèrement inférieurs aux montants prévisionnels mais progressent de 2,1,% par rapport au réalisé 2014. Il convient de distinguer deux blocs :

- l'ensemble des recettes liées aux activités de la ville pour lesquelles un tarif est appliqué aux usagers : participation des parents en crèches, recettes de billetterie, concessions de cimetière...
- les recettes de refacturation de dépenses supportées par la ville pour les budgets annexes. Il s'agit notamment des charges de personnel du budget annexe de la

Mouche qui sont prises en charge par le budget principal de la Ville puis refacturées au budget annexe (dépense sur le budget de la Mouche / recette pour la ville).

>> Les autres produits de gestion courante 310k€ (1,5% des recettes réelles)

Le chapitre 75 regroupe le loyer de la gendarmerie, les revenus des immeubles appartenant à la ville, ainsi que les redevances perçues pour la tenue de l'agence postale communale au PSP et la location de l'emplacement du distributeur automatique de billets aux Collonges. Les recettes sont stables et conformes aux prévisions.

>> Les atténuations de charges 167k€

Les remboursements liés aux arrêts maladie sont globalisés dans ce chapitre. Il convient donc de le mettre en parallèle avec les dépenses de personnel, puisque la ville continue de payer un agent pendant son absence (dépenses au chapitre 012) avant de percevoir le remboursement des indemnités journalières (recettes au chapitre 013).

>> Les autres recettes réelles de fonctionnement 329k€

Si les produits financiers représentent une part infime des recettes, les produits exceptionnels sont quant à eux élevés en 2015. Intégrant les remboursements de sinistres de la part de notre assureur (55k€) ainsi qu'une régularisation comptable par notre fournisseur de combustible (53k€), ce sont surtout les cessions d'immobilisations qui ont généré ce niveau de recette, avec la vente d'une parcelle de la Z.A.C des Basses Barolles (183k€).

L'exécution de la section de fonctionnement 2015 s'est conclue par un solde excédentaire de 2,5M€. Celui-ci remplit les objectifs fixés lors de la construction du BP 2015, permettant ainsi d'affecter de manière réglementaire l'autofinancement de la section de fonctionnement au besoin de financement de la section d'investissement.

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le solde d'exécution de la section d'investissement (qui correspond à la différence entre les titres et les mandats émis sur l'exercice 2015) est en déficit de 1 169 862€.

Le résultat final de la section d'investissement en intégrant les restes à réaliser ainsi que l'affectation du résultat et le report de l'exercice 2014 est déficitaire à hauteur de 1 713 713 €. Ce besoin de financement est classiquement et normalement couvert par l'excédent dégagé en fonctionnement qui s'élève pour l'exercice 2015 à 2 513 900,62€ (réglementation comptable M14).

– Les dépenses d'investissement

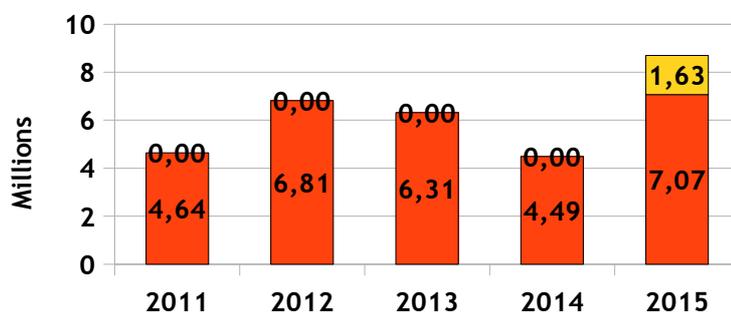
	Crédits ouverts 2015	Réalisé 2015 (RAR inclus)	Écart de réalisation (RAR inclus)	% des DRI
DEPENSES D'EQUIPEMENT	9 439 352	8 700 765	738 587	69,8%
20-21-23 IMMOBILISATIONS	8 943 530	8 329 417	614 113	66,6%
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS	495 822	371 348	124 474	3,2%
DEPENSES FINANCIERES	3 101 233	3 061 202	40 031	30,2%
16 EMPRUNTS	3 061 203	3 061 202	1	30,2%
26 PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES	0	0	0	0,0%
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	30	0	30	0,0%
020 DEPENSES IMPREVUES	40 000	0	40 000	0,0%
Total des dépenses réelles	12 540 585	11 761 967	778 617	100,0%

>> Les dépenses d'équipement

Les *dépenses d'équipements ont été réalisées à hauteur de 8,7M€* en 2015, dont 1,6M€ correspondant aux restes à réaliser pour les opérations en cours de réalisation pour lesquelles l'ensemble des factures ne sont pas arrivées avec principalement la construction de la maison de quartier Mixcube des Collonges et nouveau poste de police municipale et ainsi que le réaménagement de la médiathèque.

Cette année encore, la Ville poursuit donc sa politique d'investissement affichant une moyenne de dépenses d'équipement de 5,9M€ au cours des cinq derniers exercices.

Dépenses d'équipement en M€



Ces dépenses se décomposent d'une part en subventions d'équipement versées à des tiers pour la réalisation de travaux, et d'autre part, en travaux dédiés aux projets de la ville.

Les subventions d'équipement représentent 327k€ attribués de la manière suivante :

- *Fonds de concours (146k€)* : poursuite du projet de création de la voie Darcieux Collonges et achèvement de l'opération de requalification de la place des Barolles;

- *Subvention logements sociaux (139k€)* : participation à la réalisation de logements sociaux au 23 rue Guilloux et Rue Marc Riboud (dépenses déductibles de la pénalité SRU);
- *Subventions FLPA (41k€)* : financement des travaux réalisés dans les foyers, notamment sur les portes d'issues de secours et la porte d'entrée automatique au Colombier, et sur la réfection des salles de bains et travaux de sécurité aux Oliviers.

	Montant TTC
Fonds de concours METROPLE DE LYON - PUP Darcieux	146 037
Subvention d'équipement ALLIADE HABITAT - Résidence Orion	10 000
Subvention d'équipement ALLIADE HABITAT - Logements rue Guilloux	52 198
Subvention d'équipement SCIC HABITAT - Logements rue Riboud	77 563
Subvention d'équipement FLPA LE COLOMBIER	33 346
Subvention d'équipement FLPA LES OLIVIERS	8 203
Total subventions d'équipement	327 348

En 2015, la ville a également investi 8M€ afin de :

→ **Mettre en œuvre ou poursuivre les grands projets structurants :**

- **Maison de quartier des Collonges - MIXCUBE(2,45M€ + 528K€ en RAR)** : réception des travaux puis mise en service de la nouvelle maison de quartier MIXCUBE.
Le nouveau bâti a été réceptionné en août 2015 et inauguré le 3/10. L'ensemble des activités développées par Léo Lagrange dans le cadre de la D.S.P. peuvent être mises en place dans ce nouvel équipement.

- **Médiathèque - B612 (2,25M€ + 332k€ en RAR)** : réception des travaux puis mise en service du B612.

L'opération intégrait une mise aux normes de sécurité et d'accessibilité, une rénovation complète de l'intérieur de la médiathèque ainsi que l'acquisition de mobilier et d'un fonds de DVD;

- **Nouveau poste de Police Municipale - 36 de la rue Pierre Fourrel (659k€+ 241k€ en RAR)** :

Cette localisation vise à permettre aux agents d'être au contact direct des Saint-Genois tout en accueillant les usagers dans des locaux fonctionnels et accessibles à tous. Une démarche d'éco-construction a été intégrée dans le projet (apports solaires et gestion de la lumière).

→ **Poursuivre l'entretien de son patrimoine et l'amélioration de son cadre de vie :**

- **Espaces verts (96k€)** : ré-aménagement rond point de Verdun et des îlots des avenues Georges Clémenceau et Cartellier;

- **Voirie-éclairage public (555k€)** : les aménagements réalisés ont été liés à des projets d'amélioration du cadre de vie comme par exemple l'achèvement de la rénovation des éclairages de voirie (avenue Charles de Gaulle / Chanoine Cartellier).

Les bornes pour le marché de la place Jaboulay ont également été changées pour diminuer les coûts de fonctionnement et les dysfonctionnements.

Au niveau de l'éclairage public, les réalisations les plus importantes sont concernées les travaux de dissimulation des réseaux rue Francisque Darcieux et chemin de Moly pour faire suite à la requalification complète de cette voirie.

- **Tous bâtiments - opération 307 (348k€)** : travaux d'accessibilité conformément à l'AD'AP (Salle d'Assemblée, gendarmerie, ...), de mise aux normes et de sécurité, recherchant à minorer les frais de fonctionnement au sein de tous les bâtiments.

- **Cimetière (62k€)** : la plantation d'arbres, la réfection des allées et de la terrasse ainsi que la création d'un ossuaire ont pu être effectuées;

- **Groupes scolaires (130k€)** : travaux et reprise des sols souples sous les jeux au GS Guilloux, travaux de peinture et de mise en sécurité au GS Frantz, fourniture et pose de rideaux et de stores et mise en sécurité au GS Mouton; achat de mobilier et de matériel informatique (écran, vidéoprojecteurs, ordinateurs, ...) pour l'ensemble des écoles.
- **Équipements sportifs (119k€)** : de nombreux travaux sont réalisés pour rendre les équipements sportifs plus fonctionnels. De manière non exhaustive, notons par exemple
 - des changements de pare-ballons et de main courante ainsi que des travaux (vestiaires, entrées,...) à Beauregard ;
 - des travaux de peinture et de réfection de la salle de judo ainsi que la modernisation de l'éclairage au Gymnase Guilloux ;
 - la pose de grillage et la modification du pare-ballons au Stade des Barolles.
- **Structures jeunesse (14,8k€)** : fourniture et pose de placard et de rangement au CSCB
travaux relatifs au chauffage à l'Espace Déclit, des travaux de rénovation (peinture et menuiserie) au CLESG;
- **La Mouche (293k€)** : réalisation et engagements des travaux de rénovation et d'autonomisation de la salle Gayet
- **Structures enfance (60k€)** : une vingtaine d'opérations ont été menées dans les différentes structures. Il est possible de noter le réaménagement du coin de change aux P'tits mômes, des travaux de remplacement des sols souples et de peinture au RAM des Barolles, des travaux de rénovation des sols souples à Roule Virou et du lino aux Recollets.

>> Les emprunts

Le chapitre 16 comptabilise à la fois le remboursement en capital des emprunts dits classiques, les opérations liées aux emprunts de type revolving et les dépôts et cautionnements versés.

Totalisant 3M€ pour l'exercice 2015, il convient donc de distinguer :

- le remboursement en capital : 540k€
- les opérations liées aux tirages sur ligne de trésorerie : 2,3M€ (équilibrées en dépenses-recettes)
- les dépôts de garantie et cautionnements restitués : 0,5k€

L'encours de dette se situe à 568€ par habitant et reste donc en dessous de la moyenne des collectivités de la strate (1 099€/habitant).

- Les recettes d'investissement

	Crédits ouverts 2015	Réalisé 2015	RAR 2015	Réalisé 2015 (RAR inclus)	Évolution % / 2014	% des RRI
RECETTES D'EQUIPEMENT	4 801 666	3 902 006	110 000	4 012 006	-32,5%	49,7%
13 SUBVENTIONS	277 666	108 006	110 000	218 006	-20,4%	1,4%
16 EMPRUNTS	4 524 000	3 794 000	0	3 794 000	-32,8%	48,3%
RECETTES FINANCIERES	4 160 733	3 952 211	40 000	3 992 211	15,6%	50,3%
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS	1 411 000	1 423 934	0	1 423 934	76,0%	18,1%
1068 EXCEDENT CAPITALISE	2 526 733	2 526 733	0	2 526 733	-3,1%	32,2%
165 CAUTIONS RECUES	0	1 544	0	1 544	11,6%	0,0%
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	40 000	0	40 000	40 000		0,0%
024 PRODUITS CESSIONS IMMOBILISATIONS	183 000	0	0	0		0,0%
Total des recettes réelles	8 962 399	7 854 217	150 000	8 004 217	-14,6%	100,0%

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à **8M€** au CA 2015.

4 types de recettes permettent de financer les investissements de l'exercice :

- **les subventions d'équipement** : un total de 218 k€ a été perçu de la part de la Métropole de Lyon (Contrat Pluriannuel, Projet Nature et GSUP), de la F.F.F. pour le terrain synthétique, de la DRAC (médiathèque). Par ailleurs, 110k€, correspondant à des recettes notifiées mais pas encore perçues, ont été inscrits en restes à réaliser pour 2016 (Contrat Pluriannuel pour 104k€ et GSUP pour 6k€).
- **les emprunts** : comme en dépenses, le chapitre 16 comprend à la fois les emprunts classiques auxquels la ville a recours pour équilibrer son budget et les écritures liées aux emprunts revolving. Ainsi, l'emprunt a été mobilisé à hauteur de 1,5M€ au cours de l'exercice 2015. Le solde des réalisations quant à lui correspond à la mobilisation des emprunts revolving (2,3M€).
- **les dotations** regroupent le FCTVA perçu sur les dépenses d'équipement éligibles réalisées en N-1 (690k€) et la Taxe Locale d'Équipement (17k€).
- **l'excédent capitalisé** : il correspond au résultat de fonctionnement de l'exercice N-1 (2,53M€), affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement constaté en fin d'exercice et parfois pour le solde, au financement de nouvelles dépenses de l'exercice N.

En conclusion, la ville avait fait le choix pour son budget 2015 de maintenir la stabilité de ses taux de fiscalité et de poursuivre sa politique d'investissement dynamique. Malgré un contexte national toujours difficile, marqué notamment par la baisse des dotations de l'Etat (DGF), le bilan de l'exercice s'avère positif grâce aux efforts soutenus de chacun pour maîtriser les coûts de fonctionnement de la collectivité.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **APPROUVER** le compte administratif 2015 ;
- **VOTER** les résultats du Budget Principal soit un excédent net de 2 513 900,62€ en fonctionnement et un besoin de financement en investissement de 233 642,90€ et de 1 480 069,88€ au titre des restes à réaliser;
- **VOTER** les résultats du Budget annexe La Mouche, soit un excédent de la section d'investissement de 18 251,96€;

G.PEREYRON : « Monsieur le Maire, vous nous présentez le compte administratif de l'année 2015. C'est contre le résultat final de votre budget 2015. Je ne vais pas faire l'inventaire ici secteur par secteur de vos choix politiques en matière de finances mais les comptes administratifs de l'année 2015, comme ceux des années précédentes, montrent que d'autres choix politiques sont possibles tout en maintenant le même taux de fiscalité et qu'il n'y avait pas besoin de faire pression sur les associations en leur imposant des restrictions budgétaires, comme il n'y a pas lieu de faire payer les salles aux associations. Comme chaque année, vous vous gargarisez de vos taux de financement qui correspondent à 12% des recettes totales. Oui, avoir un autofinancement pour des investissements communaux est une bonne chose mais celui-ci ne doit pas être érigé en dogmes au détriment des besoins exprimés par les Saint-Genois. Comme chaque année, vous vous gargarisez de votre volonté d'avoir une fiscalité stable mais indépendamment d'une stabilité des taux communaux, les montants des impôts locaux version 2015 ont augmenté de 383 000 euros, soit 3,3% du fait de la revalorisation des bases, pour 0,9%, et surtout l'augmentation de la population pour 2,4%. Si le compte administratif fait apparaître une baisse totale des recettes ou à hauteur des 300 000 euros, celle-ci est due essentiellement à la baisse des produits exceptionnels - presque 300 000 euros -, rien de dramatique pour le budget, donc. Comme chaque année, le résultat des comptes montre une réalisation des recettes supérieures au budget définitif adopté, soit + 300 000 euros, et une réalisation des dépenses de fonctionnement inférieure au budget définitif adopté, - 676 000 euros, ce qui représente presque un million d'euros de différence. Une petite remarque de sémantique : concernant la taxe de consommation finale de l'électricité, vous dites que celle-ci est collectée par le SIGERLy. Ce n'est pas tout à fait juste : chaque consommateur paie sa facture d'électricité à son fournisseur; cette taxe est sur la facture d'électricité, elle est collectée par les fournisseurs commune par commune et versée au SIGERLy. Comme nous avons fait le choix d'avoir le même taux de fiscalité pour cette taxe, le taux maximum - je le répète -, pour les cinquante-six communes du SIGERLy, pour que celui-ci puisse percevoir la totalité de cette taxe; il la reverse à chaque commune moyennant 1% de frais de gestion au passage, ce qui n'est pas une petite somme. Nous constatons également que cette recette très stable a plus de 400 000 euros pour Saint-Genis-Laval. Le taux de cette taxe est aussi un choix politique. Est-il normal de surtaxer un produit de première nécessité comme une quelconque marchandise ? L'électricité est la seule énergie qui finance les Communes et les Départements. Cette taxe devrait contribuer à aider les familles en précarité énergétique parce que la France, selon l'ADEME, a plus de 12,4 millions de personnes qui se trouvent dans cette dramatique situation. On pense que les Communes devraient regarder avec ces taxes-là comment on pourrait lutter contre la précarité énergétique. Ce n'est pas votre choix politique. En conclusion, avec de telles finances, nous pensons qu'il est possible de faire une autre politique et il nous apparaîtrait démagogique de laisser croire aux Saint-Genois que ces choix sont imposés par l'État qui baisse chaque année sa dotation globale de fonctionnement. Nous nous abstenons sur ce compte administratif ».

A.CALLIGARO : « Nous aurons eu l'occasion de le répéter plusieurs fois depuis le début du mandat, nous sommes opposés à toute forme d'augmentation des dépenses de fonctionnement. Par ailleurs, je ne répéterai pas nos différentes interventions précédentes concernant ce budget 2015. Comme je le soulignais précédemment, les Saint-Genois demandent de la clarté et il est important pour un investissement précis de connaître son coût global. Je prendrai simplement deux exemples : si je reprends la délibération de l'année dernière sur le compte administratif 2014, concernant les travaux de la médiathèque, je lis « 380 000 euros + 1,4 millions restent à réaliser ». Sur la délibération du compte 2015, je lis « 2,25 millions + 332 000 euros restent à réaliser », soit un peu plus de 2,5 millions. Beaucoup de Saint-Genois sont probablement restés sur le grand panneau affiché sur le bâtiment qui indiquait 1,9 millions de travaux. Pour le Mixcube, pareil, en 2014, nous avons « 910 000 euros + 1 million d'euros restent à réaliser », puis « 2,45

millions d'euros + 528 000 euros restent à réaliser » auxquels il conviendrait d'ajouter la somme que je vous ai demandée lors de mon intervention sur l'acquisition des parcelles aux HCL si nous souhaitions obtenir enfin le total pour ce projet, somme que je n'ai d'ailleurs pas eue, que ce soit avant ou après modification du PLU. Deux millions d'euros ou deux cents mille euros, ce n'est pas tout à fait pareil, malheureusement ! Et je n'ai pas dit que je souhaitais payer plus cher, contrairement à ce que vous avez dit. Nos demandes de coûts globaux sont restées sans réponse. Nous ne pouvons et nous ne pourrions pas nous résoudre à n'avoir que des coûts partiels qui ne reflètent pas leur coût réel pour les Saint-Genois. Nous nous abstenons donc de voter ce compte administratif. Merci ».

Y.CRUBELLIER : « Je rappellerai que nous avons voté contre le budget de 2015. Le compte administratif, comme il est dit, traduit la politique menée par votre Ville, donc c'est votre politique, ce n'est pas la nôtre. Cependant, nous ne mettons pas en cause les dépenses qui ont été faites - on ne va pas vous demander tous les tickets et toutes les factures; je vous fais entièrement confiance, à vos services et à vous-même -. Pour cela, nous nous abstenons également ».

P.MASSON : « Quelques éléments de réponse pour Monsieur PEREYRON. Justement les efforts collectifs réalisés par tous, que ce soit la Ville ou les associations, ont permis d'avoir ce résultat. Moi je veux bien ouvrir tous les robinets et laisser filer de partout si vous êtes là pour écoper la baignoire avec vos petites mains, pour m'aider, je veux bien. Si tout le monde a fait des efforts, que ce soit les services en matière d'économie de fonctionnement, les associations en comprenant la situation dans laquelle nous étions et en faisant attention aussi en comprenant ce que nous faisons en matière de subventions et de conventionnements avec les associations, c'est aussi cela qui a permis d'investir, de ne pas augmenter les impôts et d'arriver au résultat financier qu'on vient de vous proposer. Si on part du principe que le résultat est bon et qu'on peut donc arrêter de faire des économies, je veux bien mais l'an prochain on sera dans la situation où on ne pourra plus dépenser, faire les investissements demandés et on devra couper les dépenses de fonctionnement, ne pas faire des économies mais couper, arrêter des choses. Je ne pense pas que ce soit ce que vous vouliez. On travaille tous ensemble et c'est ce qui a permis d'aboutir à ce résultat.

Concernant la fiscalité énergétique, je n'aurai peut-être pas beaucoup d'éléments à vous apporter. On peut lutter contre la précarité énergétique avec la taxe sur l'électricité. Sur la facture il n'en demeure pas moins qu'elle est perçue; à terme, c'est le SIGERLY qui la reçoit, qu'elle soit sur la facture ou ailleurs. Je crois que la précarité énergétique rejoint d'autres formes de précarités et il ne suffira pas de travailler, de faire une intervention sur la taxe de l'électricité pour résoudre la situation de précarité énergétique, de précarité tout court des gens qui, s'ils ont des difficultés à payer leur facture d'électricité, ont sûrement des difficultés à payer leur loyer et des difficultés à payer d'autres choses qui elles aussi ne seront pas du ressort de la Ville. Donc on ne peut pas saucissonner les choses comme cela sur des sujets aussi sérieux.

Monsieur CALLIGARO, concernant les dépenses de fonctionnement, je sais que vous êtes opposé à la hausse des dépenses de fonctionnement. Vous avez dit que vous ne referiez pas votre discours, donc je ne vais pas refaire mon explication sur le fait qu'il y a tout un tas de dépenses en diminution.

Sur le personnel en matière de points d'indice et d'évolution de GVT (ndlr : Glissement Vieillesse Technique) qui nous sont imposés de l'extérieur, sur la péréquation qui nous est imposée de l'extérieur, on a fait des efforts considérables. Vous voyez que les augmentations sont déjà bien inférieures alors que cela augmente dans les autres communes. On fait tout pour aboutir à ce résultat qui est tout à fait positif dans le contexte actuel de l'ensemble des collectivités si on regarde un peu les comptes administratifs des autres communes, sans aller chercher très loin, juste à côté. Merci ».

T.MONNET : « Monsieur MASSON, une réponse très démagogique comme d'habitude. Encore une fois vous constatez que nous aux finances, c'est la Bérézina, on ouvre les vannes, c'est la gratuité pour tout le monde ... Je ne comprends pas d'ailleurs qu'on ne soit pas élu parce qu'avec tout ce qu'on propose comme gratuité, ils n'y croient pas ! Que faut-il faire ? Il faudrait peut-être que vous parliez pour nous parce que je suis sûr que vous allez arriver à les convaincre que vraiment vous prenez les gens pour des imbéciles ». Déjà précédemment, j'ai exprimé en introduction que de toute façon, nous, c'est bien simple, à gauche, c'est tout gratos ! En commission, c'est tout gratos ! Ici, on ouvre les vannes. On n'a aucun jugement. Finalement, je ne sais pas pourquoi on est ici parce qu'on est vraiment des moins que rien. Donc arrêtez, s'il vous plaît, systématiquement, de dire que voilà on donne tout gratuit, qu'on n'a aucun élément pour gérer une institution.

Et puis, je vous dirai que de toute façon, l'autofinancement est un choix politique. On vous le dit à chaque fois. Ce que vous investissez pour telle somme dans un certain nombre de structures, vous pouvez très bien baisser ce montant d'investissement de quelques centaines d'euros ou de quelques

milliers d'euros et puis le mettre ailleurs. C'est tout. C'est une question de répartition. C'est cela que vous ne voulez pas entendre. Vous imaginez que nous, en fait, nous voudrions le beurre, l'argent du beurre et le sourire de la crémière. Nous sommes aussi en capacité de pouvoir faire des choix et ces choix que vous proposez ne sont pas les nôtres ».

Monsieur le Maire : « Merci Monsieur MONNET de votre contribution. Simplement quelques mots sur un compte administratif : ce que je voudrais relever, ce sont les grandes lignes, c'est-à-dire que par rapport aux prévisions budgétaires, on est sur plus ou moins 2,5%. Quand on connaît la précision des recettes communiquées par l'État, on est plutôt dans un budget extrêmement sincère lorsqu'il est présenté devant cette assemblée.

Je crois aussi, deuxième point marquant, que nous avons continué à baisser les charges à caractère général. Je vous rappelle que nous avons fait moins 10% de charges à caractère général en 2014 et que nous sommes pour 2015 à moins 3,5%. Donc je voulais aussi féliciter l'ensemble des élus qui ont pris en charge leurs responsabilités et les services qui nous ont aidés dans cette action.

L'autofinancement est toujours un débat permanent. Néanmoins il est régi à quelques règles comptables. C'est celui aussi qui nous permet de faire un certain nombre de travaux sans prendre d'emprunt, ce qui est aussi une garantie pour l'avenir parce que pour les suivants, cela fera moins de charges à rembourser, moins d'intérêts - même si les taux d'intérêts sont bas, néanmoins il y a toujours un capital à rembourser qui est toujours redifféré sur les autres -.

Enfin, je vois qu'on a, sur les dix ans, puisqu'on a mis 1% de fiscalité d'augmentation sur le taux communal en dix ans - cherchez donc une autre Commune qui fasse autant ! - sur dix exercices budgétaires donc, une stabilité des impôts locaux et du taux; on est arrivé à avoir des investissements de l'ordre de six millions d'euros par an en moyenne, bien supérieurs à la strate des communes en ce moment (les investissements des communes baissent de 9%). Cela est au prix d'une gestion extrêmement rigoureuse. Effectivement j'ai entendu dire dans les interventions des uns ou des autres qu'il y avait eu des restrictions aux associations. Globalement, les associations ont été maintenues. Le montant a été maintenu. Donc on ne peut pas dire cela. On ne peut pas tenir ce type de discours alors qu'on est à des niveaux de subventionnement extrêmement importants. Donc en dix ans d'exercice budgétaire, si, Monsieur CALLIGARO, on avait fait de la cavale sur les investissements, cela se verrait au bout de trois ou quatre comptes administratifs ! Pour les budgets, il faut vérifier déjà si les chiffres que vous annoncez sont TTC, HT par rapport à vos références. On respecte les budgets des constructions. On vous donnera des chiffres, si il faut, que ce soit le Mixcube ou autre, quand les choses seront terminées. Parfois sur les exercices comptables il y a des restes à réaliser et il faut savoir parfois un peu lire les chiffres. Je comprends que ce ne soit pas d'une clarté très limpide; je suis d'accord avec vous mais cela est lié à la comptabilité publique. Je crois qu'on a essayé dans cette ville justement de se dégager des marges de manœuvre. Pourquoi ? Parce que demain nous avons effectivement encore des investissements à faire. Nous avons à augmenter les capacités de garde pour les enfants, pour les gardes d'enfants. On a quelques équipements sportifs à faire encore au complexe sportif Henri Fillot. On a aussi des choses qui se profilent au niveau de Sainte-Eugénie. On travaille aussi pour l'avenir. On ne travaille pas d'un budget à un autre budget. On a complètement rénové l'ensemble de nos équipements et on l'a fait avec des taux d'endettement qui font envie à beaucoup d'autres communes, avec des capacités de remboursement de notre dette de 4,5 années. On est largement en bas des taux moyens des strates à choses comparables. Voilà ce que reflète le compte administratif.

Concernant le montant des curseurs, une autre politique est possible bien sûr. Nous, nous avons choisi notre politique et nous l'assumons. Nous l'assumons dans les dépenses, dans la solidarité que nous mettons, dans les investissements que nous faisons au profit de l'économie et donc de l'emploi. On est dans cette dynamique-là. Je rappelle que faire de l'investissement c'est aussi faire travailler les entreprises sur le secteur.

Je voulais simplement qu'on partage ces quelques éléments mais je ne cherche pas à vous convaincre. N'oubliez pas que dans les autres communes, j'ai lu quelques positions des oppositions à La Mulatière, par exemple, suite à la réduction. Il suffit de voir l'ensemble des réductions des centres sociaux, des maisons de quartier ... Il y a des articles. Au moment du budget, en avril et mai, il y avait des articles plein les pages sur des réductions drastiques de 5, 10, 15, 20% des subventions. Nous, on a maintenu notre niveau de subvention, contrairement aux autres. Voyez que nous n'avons pas fait pareil que les autres. Concernant La Mulatière, j'ai vu que même les élus de l'opposition étaient d'accord pour la baisse des subventions; j'ai lu deux fois l'article pensant que je m'étais trompé, mais non, ils ont compris aussi qu'il y avait un certain nombre de difficultés que les maires rencontrent - les élus de l'opposition n'ont pas plus d'empathie pour le Maire actuel que certains en ont pour moi et c'est tout à fait légitime et je ne le conteste pas -.

Nous avons mis des services nouveaux en place, notamment les Temps d'Activité Périscolaire. On a cherché des solutions qui permettent d'économiser, voire des subventions, de globaliser, de mutualiser.

Je ne suis pas le Maire qui est monté sur les barricades pour dire « oh la la, l'État réduit les subventions ... , donnez-nous plus ». je crois qu'aujourd'hui tout le monde dit que l'État est en déficit : on doit participer à la réduction du déficit. Nous y participons. Une réduction des dotations de l'État était annoncé depuis bien longtemps. Cela ne nous a pas vraiment surpris puisque nous étions déjà dans ce mode de gestion et qu'on a pu anticiper un certain nombre de choses, notamment par la mutualisation et l'organisation des services. Je sais que dans l'avenir 2017 il y aura des changements. Je suis maire depuis quelques temps, j'en ai vu des changements mais pour résoudre nos problèmes à Saint-Genis-Laval et dans les autres communes, c'est toujours sur les élus qu'on compte. Dans les différents candidates, j'entends aussi des choses : des économies budgétaires de l'ordre de cent milliards, d'autres, de deux cent cinquante milliards; à côté de cela, le Gouvernement actuel va passer pour un enfant de chœur parce que quand ils seront aux manettes, il va falloir les faire les économies ! J'ai entendu des chiffres de réduction de personnel dans la Fonction Publique Territoriale et la Fonction Publique d'État : il va falloir en enlever des enseignants, des infirmiers, des agents territoriaux ... Ils ne seront plus là pour les services que les gens souhaitent. Simplement j'attire votre attention parce que demain sera sûrement meilleur. Je vous donne rendez-vous quand même sur la gestion raisonnée de notre commune et de nos collectivités quelques mois après les élections et à quelques mois après les promesses électorales parce qu'on a vu ce qu'elles valent par le passé depuis quelques mandats. Nous, nous sommes prêts pour l'avenir; nous sommes prêts pour investir. Nous avons tenu l'engagement que nous avons pris devant les Saint-Genois, donc c'est l'essentiel et c'est ce que reflète ce compte administratif. Je vous remercie.

Je vais donc sortir et laisser la parole à Monsieur DELAGOUTTE en terme de Président, donc Monsieur le Doyen, si vous voulez bien présider au vote du compte administratif ».

Y.DELAGOUTTE : « Mesdames et Messieurs, je vous demande de bien vouloir approuver le compte administratif 2015, d'en voter les résultats du budget principal, soit un excédent net de 2 513 900,62 euros en fonctionnement et un besoin des financements en investissement de 233 642,90 euros et de 1 480 069,88 euros au titre des restes à réaliser. Donc voter les résultats du budget annexe, La Mouche, soit un excédent de la section d'investissement de 18 251,96 euros ».

Le Conseil Municipal procède au vote :

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ

Motion adoptée par 26 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 7

Abstentions

**Aurélien CALLIGARO, Jean-Philippe LACROIX,
Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE,
Thierry MONNET, Gilles PEREYRON**

11 - FINANCES

Approbation du compte de gestion 2015

Rapporteur : Madame Karine GUERIN

Après s'être fait présenter :

- le budget primitif 2015;
- les décisions modificatives qui s'y rattachent;
- les titres définitifs des créances à recouvrer;
- le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés;
- les bordereaux de titres de recettes;
- les bordereaux de mandats de dépenses;
- le Compte de Gestion présenté par la Trésorière Principale, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif et du passif, de l'état des restes à recouvrer et de l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que la Trésorière Principale a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **STATUER** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire, sur l'exécution du budget 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et sur la comptabilité des valeurs inactives;
- **DÉCLARER** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2015 par Madame MORAND, Trésorière Principale - visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de notre part et en conséquence l'approuver.

Le Conseil Municipal procède au vote :

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ

Motion adoptée par 31 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 3

Abstentions

Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE

12 - FINANCES

Affectation du résultat 2015

Rapporteur : Monsieur Mohamed GUOUGUENI

Lors de la construction du budget, un autofinancement est prévu pour permettre de financer pour partie les dépenses d'investissement. Toutefois, ce « virement à la section d'investissement » n'est inscrit que pour exécuter dès le début de l'exercice les dépenses qu'il a été prévu d'autofinancer (par l'autofinancement dégagé quant à lui en fin d'exercice). Il ne donne donc pas lieu à exécution comptable pendant l'exercice.

Aussi, à la fin de l'exercice, le résultat de la section de fonctionnement doit être affecté obligatoirement et en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement tel que cela a été prévu lors du vote du budget (et finance à ce titre une partie des investissements 2015). Quant au solde, il peut être affecté librement soit à la section de fonctionnement, soit à la section d'investissement pour complément de financement des investissements 2016.

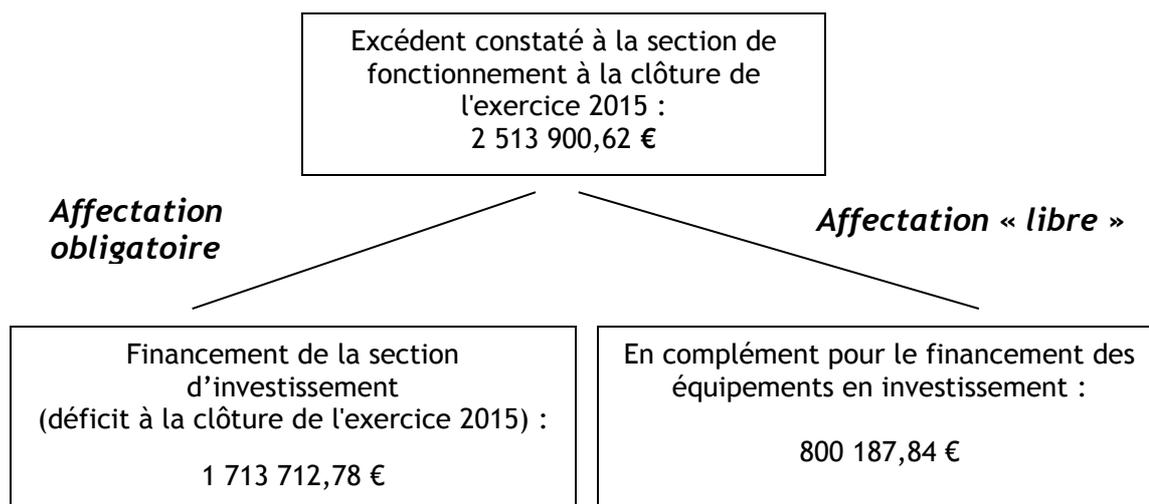
Ainsi, après examen du Compte Administratif 2015, les soldes des deux sections font apparaître les résultats suivants pour le budget principal :

Excédent de clôture de la section de fonctionnement : 2 513 900,62 €

Besoin de financement de la section d'investissement : 1 713 712,78 €

Aussi, il est proposé l'affectation du résultat 2015 suivante :

- 1 713 712,78 € pour couvrir le besoin de la section d'investissement 2015 (autofinancement prévu au budget 2015)
- 800 187,84 € en complément pour le financement des investissements 2016



Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- **AFFECTER** le résultat de fonctionnement 2015 du budget principal pour 1 713 712,78 € pour couvrir le besoin de la section d'investissement 2015 (autofinancement prévu au budget 2015) et 800 187,84 € en complément pour le financement des investissements 2016.

G.PEREYRON : « Lors du budget, comme lors de l'adoption du compte administratif, nous avons fait plusieurs remarques de choix de gestion sur l'autofinancement. Pour rester cohérents avec nos commentaires, nous nous abstenons sur l'affectation du résultat 2015 ».

Le Conseil Municipal procède au vote :

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ

Motion adoptée par 29 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 5

Abstentions

**Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE,
Thierry MONNET, Gilles PEREYRON**

13 -VŒU

Motion de soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été de 2024

Rapporteur : Monsieur Serge BALTER

Les Jeux Olympiques et Paralympiques incarnent des valeurs sportives, éducatives et citoyennes auxquelles la Commune de Saint-Genis-Laval est attachée.

La Ville de Paris est candidate à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024.

Au-delà de la Ville de Paris, cette candidature concerne également l'ensemble du pays. L'organisation de ces jeux aura nécessairement des retombées positives sur la pratique sportive et les politiques conduites par la Commune en ce domaine.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- **SOUTENIR** la candidature de la Ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques;
- **ÉMETTRE** le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

Monsieur le Maire : « Merci Monsieur BALTER pour cet exposé sur les Jeux olympiques. Je rappelle que cette initiative de motion de soutien émane de l'Association des Maires de France à l'unanimité de l'ensemble des sensibilités politiques. Il y a un courant en France qui se crée actuellement pour soutenir les Jeux olympiques. Je rajouterai, pour ceux qui ont vu les matches ou ceux qui ont vu la fin de zone ou les nombreux étrangers qui sont dans notre ville, et parfois très sympathiques comme les Irlandais dans la ville de Lyon, dans notre agglomération pour l'Euro, je rappellerai simplement qu'un visiteur, d'après les études qui ont été faites, représente environ mille à mille deux cents euros de revenus pour la Métropole ou la Région. Ce n'est pas la place de l'UEFA seulement, c'est la consommation dans les restaurants, les nuitées, les bières, les souvenirs qu'on ramène à la famille, les

soldes dans les magasins - il suffit d'aller voir le nombre d'étrangers qui sont là -. Tout le monde ne va pas à Londres, il ne faut pas croire, même si la livre a baissé. Donc c'est aussi une manne intéressante pour l'activité économique. Le Grand Stade est un vecteur d'animations qui pourra d'ailleurs servir pour les Jeux olympiques dans un certain nombre de disciplines. Voilà donc le vœu qui vous est proposé ce soir ».

Y.CRUBELLIER : « Ce vœu nous interpelle quand même et nous permet quelques questions. Ce n'est pas que nous sommes contre le sport, bien au contraire, puisque nous participons à certaines activités de la Ville, ce qui est tout à fait bien pour le mental et aussi pour le physique de participer quel que soit le sport, ce qui permet de développer certaines capacités de chacun d'entre nous. Surtout, ce vœu, c'est la Ville de Paris qui porte cette candidature. Je ne vois pas pourquoi les trente-six mille communes, par l'intermédiaire de l'Association des Maires de France, vont obéir à ce vœu en demandant clairement d'apporter ce soutien. Nous ne savons rien du tout actuellement sur les dépenses, sur l'organisation, sur les recettes. Certes on peut estimer que c'est bien pour notre pays mais derrière il y a des investissements énormes et aujourd'hui le sport est quand même entaché par des joueurs qui touchent des millions d'euros et on voit à la fin des matches des bagarres inadmissibles qui prouvent que le sport n'est plus le sport comme avant. On le faisait, et on aimait cela, par dévotion. Aujourd'hui, c'est l'argent à tout prix, les grandes enseignes. Les retombées économiques, je voudrais bien les voir mais je ne pense pas qu'elles soient vraiment importantes par rapport à l'investissement. Nous ne voterons pas ce vœu ».

G.PEREYRON : « L'organisation des Jeux olympiques et para-olympiques comme toute autre manifestation sportive internationale en France constitue un événement majeur pour le monde sportif et plus particulièrement pour les athlètes de nos pays. C'est pourquoi nous voterons le soutien à la candidature de Paris pour 2024. Cependant, si soutenir celle-ci paraît simple et ne nous engage pas à grand chose en réalité, nous regrettons que cette délibération n'aborde pas dans son énoncé les questions importantes du coût et du financement d'une telle manifestation. Plus encore, elle aurait pu émettre le vœu que ces deux grandes manifestations sportives s'inscrivent de manière exemplaire dans le cadre du développement durable et surtout répondent aux engagements environnementaux énoncés lors de la COP 21 ».

Monsieur le Maire : « Merci. Simplement pour vous dire que le dossier est en cours de montage et que l'un des critères est aussi l'adhésion et le soutien du pays et notamment des habitants du pays à cette opération. Je dis que c'est un de ces éléments-là. On aura l'occasion d'en parler ou d'en entendre reparler ».

J-C.DARNE : « Je crois qu'on ne peut que se réjouir de la candidature de Paris pour les JO de 2024 en espérant que notre capitale soit élue pour montrer au monde entier nos capacités d'organisation et d'accueil et promouvoir comme il se doit le sport amateur de haut niveau. Il y a beaucoup de sportifs amateurs aux JO et on peut quand même les prendre en considération.

Côté investissement, pour répondre à Monsieur CRUBELLIER, je pense que Paris et la proche banlieue sont assez bien loties pour surmonter cette bien belle manifestation ».

Le Conseil Municipal procède au vote :

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ

Motion adoptée par 31 voix Pour et 3 voix Contre, Abstention : 0

Contre

Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE

QUESTIONS ORALES

Groupe Agir à gauche

T.MONNET : « Dans la décision 2016-034 du Conseil municipal de ce jour, vous persistez et signez votre volonté de ne rien changer quant aux tarifs des salles municipales pour les associations saint-genoises et ce, malgré vos engagements lors d'un des derniers Conseils municipaux de réfléchir à ceux-ci au bout d'un an. Nous avons été mis devant le fait accompli de cette décision unilatérale lors de notre dernière commission municipale thématique. Dès lors, toujours pas d'espace. Par conséquent, pour cette question, entre autres, des tarifs communaux, puisse être sereinement débattue. C'est pourquoi nous persévérons nous aussi dans notre hostilité à l'égard de cette décision. Par conséquent, pourriez-vous nous communiquer l'évolution du taux de fréquentation des salles municipales payantes entre 2015 et 2016, ainsi que les recettes inhérentes à la location par les associations saint-genoises de celle-ci sur cette même période ? Si vous n'êtes pas en mesure de fournir ces renseignements pour ce jour, nous attendrons patiemment que vos services soient en capacité de le faire. Merci ».

Monsieur le Maire : « Je crois que vous avez déjà eu des éléments de réponse dans le débat. Madame ROTIVEL va répondre à votre question orale ».

P.ROTIVEL : « Merci Monsieur le Maire. Nous avons effectivement indiqué que nous ferions un bilan et nous avons pour habitude de tenir nos engagements. Toutefois, il est trop tôt pour le faire car il convient d'avoir un peu de recul pour que ce type d'exercice soit pertinent. La période de l'adoption du budget 2017 sera particulièrement opportune pour cela et nous vous remercions de la patience dont vous dites vouloir faire preuve ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

Fait à Saint-Genis-Laval, le 1^{er} juillet 2016
Le Maire de Saint-Genis-Laval
Roland CRIMIER